



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

**MINISTERE DU PLAN ET DE LA COORDINATION DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE**

**Projet de Développement des Capacités Statistiques pour Améliorer la
Prise de Décision (DECIDE) en République Démocratique du Congo
(P513798)**

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

Juillet 2026

TABLE DES MATIERES

1	INTRODUCTION	5
1.1	Description du projet	5
1.2	Objectifs du PMPP	6
2	RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	7
3	IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	10
3.1	Parties concernées.....	10
3.2	Autres parties intéressées.....	11
3.3	Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables	11
4	ANALYSES PRELIMINAIRES DES PARTIES PRENANTES	12
5	SYNTHESE DES BESOINS DES PARTIES PRENANTES AU PROJET	19
6	APERÇU DE RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DES ACTIVITES DU PROJET POUVANT AVOIR UN IMPACT SUR LES PARTIES PRENANTES	25
7	PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	26
7.1	Principes de base de la mobilisation.....	26
7.2	Stratégie proposée pour la diffusion des informations	27
7.3	Stratégie proposée pour les consultations.....	32
7.4	Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables	36
7.5	Calendrier de mise en œuvre du PMPP pour le Projet	36
7.6	Examen des commentaires	39
7.7	Phases ultérieures du projet	39
8	RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES DU PROJET.....	40
8.1	Ressources	40
8.2	Fonctions de gestion et responsabilités.....	40
9	MECANISME DE GESTION DES PLAINTES.....	41
9.1	Dispositif institutionnel de traitement de plaintes et sa mise en place	41
9.2	Différentes étapes de traitement des plaintes.....	41
9.3	Sensibilisation et information sur le Mécanisme de gestion des plaintes.....	42
9.4	Mécanisme de dépôt des plaintes et doléances.....	43
9.5	Principes pour le traitement des plaintes	44
9.6	Niveau de traitement des plaintes et doléances	44
9.7	Clôture de la plainte.....	45
9.8	Archivage.....	46
10	SUIVI ET ETABLISSEMENT DE RAPPORTS	47
10.1	Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi	48
10.2	Rapports aux groupes de parties prenantes.....	49
11	ANNEXES.....	50

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1. Modèle de fiches de traitement de plaintes	50
Annexe 2. Modèle de registre d'enregistrement des plaintes	52
Annexe 3. Ensemble des préoccupations et suggestions des parties prenantes	53

LISTE DE TABLEAUX

Tableau 1. Résumé des avis collectés pendant les consultations effectuées.....	9
Tableau 2. Intérêts et influence des parties prenantes concernées par le projet	13
Tableau 3. Intérêts et influence des autres parties prenantes intéressées par le projet	16
Tableau 4. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables pour le Projet	18
Tableau 5. Résumé des besoins des parties prenantes concernées par les activités du projet	19
Tableau 6. Résumé des besoins des parties prenantes intéressées par les activités du projet.....	23
Tableau 7. Résumé des besoins des individus ou groupes défavorisés ou vulnérables	24
Tableau 8: Stratégie de diffusion des informations dans le cadre du Projet	29
Tableau 9. Méthode de consultations	32
Tableau 10 : Stratégie de consultation/mobilisation des parties prenantes.....	34
Tableau 11. Calendrier général et récapitulatif de la mobilisation/consultation des parties prenantes	37
Tableau 12: Budget initial pour la mise en œuvre du PMPP (USD)	40
Tableau 13. Indicateurs de suivi	47

LISTE DE FIGURE

Figure 1 : <i>Mécanisme de gestion des plaintes</i>	46
---	----

LISTE DES ABRÉVIATIONS

BCC	Banque Centrale du Congo
BCR	Bureau Central de Recensement
BM	Banque Mondiale
BNEPI	Bureau National d'Eude et de Planification Industrielle
CAPESA	Centre d'Appui aux Ecoles Statistiques Africaines
CGP	Comité de Gestion de plaintes
DECIDE	Projet de Développement des capacités statistiques pour améliorer la prise de décision
DGDA	Direction Générale des Douanes et Accises
EAS/HS	Exploitation et Abus sexuel / Harcèlement Sexuel
ENSEA	Ecole Nationale de Statistique et de l'Economie Appliquée
IFORD	Institut de Formation et de Recherche Démographiques
INS	Institut National de la Statistique
IPC	Indice de Prix à la consommation
IPI	Indice de Production Industrielle
IPPI	Indice de Prix à la Production Industrielle
ISS Kin	Institut Supérieur de Statistique de Kinshasa
ISSEA	Institut Sous-régional de Statistique et de l'Economie Appliquée
MASA	Ministère de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire
MDR	Ministère de Développement Rural
MEDD-NEC	Ministère de l'Environnement, Développement Durable et de la Nouvelle Economie du Climat
MF	Ministère des Finances
MGP	Mécanisme de gestion de plaintes
MI	Ministère de l'Industrie
MINEDUC-NC	Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté
MISDA	Ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières
MPCAD	Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement
MSHPS	Ministère de la Santé, Hygiène et Prévoyance Sociale
OCDD	Observatoire Congolais du Développement Durable
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PEES	Plan d'Engagement Environnemental et Social
PGMO	Procédures de Gestion de Main d'Œuvre
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaire Technique et Financier
PVH	Personne Vivant avec Handicap
RDC	République Démocratique du Congo
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SSN	Système Statistique National
TDR	Termes de Référence
UGP	Unité de Gestion du Projet
UNFPA	Fond des Nations Unies pour la Population
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fond des Nations Unies pour l'Enfance
UNIKIN	Université de Kinshasa
VBG	Violence Basée sur le Genre

1. INTRODUCTION

1.1. Description du projet

L'élaboration de programmes et de politiques pour un développement durable, nécessite la disposition des statistiques exhaustives, fiables et actualisées afin d'aligner les décisions sur des besoins réellement exprimés, et d'ajuster les actions proportionnellement à l'ampleur des problèmes révélés par les données. De plus, ces statistiques constituent des outils de suivi de la mise œuvre, et d'évaluation des progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs des différents programmes de développement.

En République Démocratique du Congo (RDC), la production des données statistiques relève du Système Statistique National (SSN), dont la coordination est assurée par l'Institut National de la Statistique (INS) en qualité d'organe central.

Toutefois, malgré ce cadre institutionnel structuré, le Système Statistique National fait face à des nombreux défis notamment (i) une faible coordination, (ii) un sous-financement des activités statistiques par le Gouvernement, (iii) un manque des matériels, outils et équipements intégrant les innovations technologiques et (iv) une absence de plan de renforcement des capacités des ressources humaines. Ces contraintes structurelles se traduisent par une faible production statistique caractérisée par l'insuffisance et l'irrégularité des données disponibles ; la non-organisation d'un Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) depuis plus de 40 ans constitue une illustration manifeste des difficultés auxquelles le Système Statistique National est confronté.

Face à ces défis persistants, le Gouvernement de la RDC à travers le Ministère des Finances (MF) a mobilisé un financement de la Banque Mondiale (BM) pour la mise en œuvre d'un **projet visant le développement des capacités statistiques pour améliorer la prise de décision (DECIDE)**

Le projet d'amélioration de la production des statistiques officielles en RDC se structure sur deux composantes principales ; une Unité de Gestion du Projet (UGP) sera associée pour accompagner la mise en œuvre du projet.

Composante 1 : Organisation du deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2) (Coût total US\$102.02 million).

L'objectif de cette composante est d'appuyer l'INS à travers le Bureau Central de Recensement (BCR) à conduire les opérations du RGPH2.

Spécifiquement, cette composante couvrira toutes les activités préliminaires, la cartographie censitaire, la phase de dénombrement exhaustif de la population et des ménages ainsi que toutes les activités post-dénombrement. Il consiste en :

- **Activités de préparation du recensement** : Le projet financera l'ensemble des actions techniques, institutionnelles et logistiques nécessaires pour organiser le recensement (planification, cartographie, questionnaires, tests pilotes, recrutement/formation, dispositifs IT, communication et préparation opérationnelle).
- **Dénombrement** : Le projet appuiera financièrement la phase de collecte principale au cours de laquelle les agents recenseurs visitent les ménages (ou points de dénombrement) pour enregistrer toutes les personnes et logements selon des procédures standardisées et un calendrier précis.
- **Activités post-dénombrement** : Le projet accompagnera financièrement l'ensemble des opérations après la collecte visant à vérifier et améliorer la qualité des résultats (enquête post-censitaire, contrôles/validation, traitement et nettoyage des données, analyses, diffusion des résultats et archivage).

Composante 2 : Renforcement des capacités fondamentales du Système Statistique National (SSN) (Coût total 4 000 000 USD)

Cette composante vise à améliorer la qualité des principales statistiques économiques ; elle contribuera au développement de mécanismes favorisant une utilisation accrue des données statistiques dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, tout en assurant le renforcement des capacités des ressources humaines.

- **Méthodes et qualité des indices de base sélectionnés** : Le projet financera l'amélioration la qualité et la robustesse des statistiques économiques clés en actualisant/rebasant l'IPC (panier, pondérations, protocoles, outils, formation) et en fournissant une assistance technique et un

renforcement des capacités pour développer/renforcer l'IPI, l'indice de confiance, et un indice de développement local pour le suivi infranational.

- **Accessibilité et utilisation des données pour la politique** : Le projet accompagnera financièrement le développement d'un mécanisme pour accroître l'accès et l'utilisation des statistiques officielles en mettant en œuvre une politique de diffusion des microdonnées et en développant une bibliothèque dédiée, en modernisant le site web de l'INS, en améliorant la lisibilité des données et des métadonnées par les machines (« AI-ready »), en valorisant les résultats de la cartographie du recensement au service des politiques publiques, ainsi qu'en réalisant des enquêtes de satisfaction auprès des utilisateurs.

Composante 3. Gestion de projet et suivi et évaluation (Coût total US\$3.98 million)

La planification et la gestion du projet seront appuyées par la prestation de services consultatifs techniques, la formation, les coûts d'exploitation et l'acquisition de biens. La mise en œuvre efficace du projet d'appui à l'amélioration de la production des statistiques officielles et à l'organisation du deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2) en République Démocratique du Congo nécessitera la mise en place d'une Unité de Gestion du Projet (UGP) dédiée et suffisamment renforcée. Cette unité sera composée d'un Coordonnateur de projet ainsi que de spécialistes en gestion financière, en passation des marchés, en sauvegardes environnementales et sociales, en mobilisation des parties prenantes, ainsi qu'en suivi-évaluation (S&E), afin d'assurer une gestion efficiente, transparente et conforme aux exigences nationales et des partenaires techniques et financiers. Compte tenu de l'ampleur des défis institutionnels, techniques et logistiques liés au système statistique national et à l'organisation du RGPH2, l'UGP bénéficiera, selon les besoins, de l'appui de consultants internationaux et nationaux spécialisés, avec un accent particulier sur le transfert de compétences et le renforcement durable des capacités de l'équipe nationale durant la phase initiale de mise en œuvre du projet.

Par ailleurs, considérant que la mise en œuvre d'un projet d'une telle portée nécessite l'implication de plusieurs parties prenantes pour atteindre harmonieusement les objectifs du projet ; il est important de disposer d'un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) qui définit les besoins et les rôles de chaque partie prenante ainsi que le niveau d'intervention et la manière de collaborer de chacune des parties prenantes avec les autres.

De plus, le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) décrira également le mécanisme de gestion des plaintes prévu dans le cadre du projet. Il définira notamment les principaux canaux de réception et de transmission des plaintes à l'Unité de Gestion du Projet (UGP), ainsi que les modalités de traitement, de suivi et de réponse en fonction de la nature, du degré de sensibilité et du niveau de gravité des plaintes enregistrées. Ce mécanisme contribuera à assurer une gestion transparente, participative et efficace des préoccupations soulevées par les différentes parties prenantes durant la mise en œuvre du projet.

C'est au regard de ces exigences que le présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes est élaboré.

1.2. Objectifs du PMPP

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) constitue un instrument essentiel pour assurer une participation inclusive, transparente et continue des différentes parties prenantes dans le cadre du Projet DECIDE (P513798) et à l'organisation du Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2). Il vise à favoriser le développement et le maintien, de manière progressive et itérative, d'un dialogue constructif entre les structures de mise en œuvre du projet, les institutions publiques, les partenaires techniques et financiers, les communautés bénéficiaires ainsi que l'ensemble des acteurs concernés tout au long du cycle du projet. Le PMPP contribuera également à l'identification, à l'évaluation et au suivi des risques et impacts environnementaux et sociaux susceptibles de découler des activités du projet, notamment dans le cadre des opérations de collecte de données statistiques et du recensement de la population.

Dans cette perspective, les objectifs spécifiques du PMPP sont les suivants :

- Mettre en place une approche systématique, participative et adaptée au contexte de fragilité, de diversité ethnique et linguistique de la RDC de mobilisation des parties prenantes afin de permettre aux structures chargées de la mise en œuvre du projet d'identifier, de consulter et de maintenir des relations constructives avec l'ensemble des acteurs concernés, en particulier les populations et institutions directement affectées ou impliquées dans les opérations du RGPH2 ;

- Évaluer le niveau d'intérêt, d'influence et d'adhésion des parties prenantes y compris des groupes vulnérables tels que les communautés autochtones (Batwa, Mbuti et Pygmées), les personnes déplacées internes, les réfugiés, les personnes vivant avec un handicap, et les femmes et filles ;
- Promouvoir une participation active, inclusive et continue des parties prenantes durant toutes les phases du projet, notamment lors des opérations préparatoires, de collecte, de traitement et de diffusion des données statistiques et censitaires ;
- Assurer la diffusion, en temps utile, d'informations claires, accessibles, compréhensibles et adaptées aux différents groupes cibles dans les langues nationales et locales appropriées ;
- Mettre à la disposition des populations et autres parties prenantes un mécanisme de gestion des plaintes accessible, transparent, confidentiel et efficace, incluant un canal dédié et confidentiel pour les plaintes liées à l'EAS/HS;
- Veiller à la prise en compte inclusive et équitable des besoins, préoccupations et intérêts des groupes vulnérables, notamment les femmes, les personnes vivant avec handicap, les populations marginalisées et les communautés difficiles d'accès, afin de garantir leur participation effective et leur accès aux bénéfices du projet.
- Définir les protocoles d'engagement des parties prenantes dans les zones affectées par les conflits, notamment dans l'est de la RDC, en cohérence avec le Protocole de Sécurité et d'Accès (SAP).

2. RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

La Banque Mondiale a appuyé financièrement la RDC dans la réalisation de l'Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages sur la période 2022- 2025. Saisissant cette opportunité, le Gouvernement de la RDC à travers le Ministère des Finances, avait initié une requête à la Banque Mondiale pour un appui financier de celle-ci pour le renforcement des capacités techniques et opérationnelles du Système Statistique National ainsi que l'amélioration de la production des statistiques.

La Banque mondiale a appuyé financièrement la République démocratique du Congo dans la réalisation de l'Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages sur la période 2022-2025. Tirant parti de cette opportunité, le Gouvernement de la RDC, à travers le Ministère des Finances, a introduit auprès de la Banque mondiale une requête d'appui financier en vue du renforcement des capacités techniques et opérationnelles du Système Statistique National (SSN), ainsi que de l'amélioration de la production des statistiques officielles.

Cette dynamique de renforcement des capacités des acteurs du SSN a également mobilisé plusieurs Partenaires Techniques et Financiers. Ainsi :

- (i) en août 2024, ONU Femmes a apporté un appui financier et technique à l'INS pour l'organisation du premier dialogue national entre producteurs et utilisateurs des statistiques de genre. Cette activité a permis de réaliser un diagnostic du niveau de production des statistiques de genre au regard des politiques nationales et des engagements internationaux de la RDC, notamment les indicateurs de genre relatifs au suivi des Organisation des Nations unies Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- (ii) en novembre 2025, la SADC a appuyé techniquement l'INS dans le renforcement des capacités de ses agents et cadres en logiciels de programmation et d'analyse statistique, notamment STATA ;
- (iii) en décembre 2025, l'EAC a renforcé les capacités des cadres de l'INS, du Ministère du Genre, Famille et Enfant, du Ministère de la Santé, Hygiène et Prévoyance sociale ainsi que de l'Observatoire Congolais du Développement Durable (OCDD) sur les approches genre et l'analyse des données de genre ;
- (iv) (iv) en 2021, 2022 et 2024, le UNFPA a accompagné techniquement et financièrement l'INS, à travers le Bureau Central de Recensement (BCR), dans la mise en œuvre des activités préliminaires à la cartographie pilote du RGPH 2. Par ailleurs, entre mai et novembre 2025, l'UNFPA a également appuyé financièrement l'INS dans la digitalisation des données d'état civil relatives aux registres des naissances, mariages et décès de la commune de Masina, dans la ville de Kinshasa ;
- (v) le Gouvernement de la RDC a financé, au cours de la période d'avril à juin 2025, les activités de cartographie censitaire pilote du RGPH 2. Cette activité a permis de tester les différents outils et plateformes de gestion des données, d'évaluer les capacités opérationnelles et de valider la méthodologie de la cartographie censitaire proprement dite.

Par ailleurs, une évaluation des capacités du Système Statistique National a été réalisée au moyen de l'outil Snapshot, ciblant principalement dix services sectoriels. Les résultats, présentés le 15 octobre 2025, ont mis en évidence plusieurs contraintes, notamment des faiblesses dans la production statistique, une insuffisance des compétences techniques des ressources humaines, des capacités opérationnelles limitées ainsi qu'un faible financement des activités statistiques par le Gouvernement de la RDC. En parallèle, en septembre 2025, le Président de la République a autorisé la ratification de la Charte africaine de la statistique, ouvrant ainsi la voie à l'adoption de la Loi statistique en RDC, laquelle devrait contribuer à accroître le financement public des activités statistiques.

En outre, à la suite de la requête introduite par l'INS à travers le Ministère des Finances pour le renforcement des capacités institutionnelles, une délégation de la Banque mondiale en provenance de Washington a effectué une mission en RDC du 26 au 31 octobre 2025. Cette mission a permis de conduire des échanges entre les partenaires au développement et le Gouvernement congolais sur le soutien opérationnel de la Banque mondiale dans la réduction de la pauvreté, l'INS ayant pris part aux travaux en qualité d'organe technique chargé de la détermination des indicateurs de pauvreté multidimensionnelle. Elle a également permis d'examiner l'état d'avancement du diagnostic du Système Statistique National.

Par ailleurs, une deuxième mission de la Banque mondiale a été conduite du 11 au 20 mars 2026 afin d'identifier les activités prioritaires susceptibles d'être financées sur une période de cinq ans. Dans ce cadre, une équipe de l'INS conduite par Madame le Directeur Général a participé, en date du 16 mars 2026, à une séance de travail organisée au bureau-pays de la Banque mondiale à Kinshasa. Cette rencontre a permis de définir et de valider les activités prioritaires de l'INS ainsi que celles des services sectoriels.

C'est au regard de ce processus participatif, structuré et séquencé en plusieurs étapes, que les différentes parties prenantes du Projet d'Amélioration de la Production des Statistiques Officielles en RDC ont été identifiées et alignées sur les deux principaux objectifs du projet, à savoir : l'organisation du RGPH 2 et le renforcement des capacités fondamentales du Système Statistique National.

Tableau 1. Résumé des avis collectés pendant les consultations effectuées

Parties prenantes	Préoccupations	Suggestions / Aspirations
Institut National de la Statistique (INS) et Banque Mondiale (BM)	Acceptation du financement de 100 millions de dollars qui peuvent être majoritairement orientés aux activités du RGPH 2, réduisant de ce fait, la porte des autres activités du projet	Procéder à une évaluation de l'intervention de la Banque Mondiale dans le RGPH 2, et affecter le reste aux autres activités du projet pour que le compte du RGPH 2 ne serve pas dans celui des autres activités
UNFPA (coordonnateur des bailleurs de fonds)	Nécessité d'assurer une mise en œuvre efficace, transparente et conforme aux standards internationaux du Projet et du RGPH-2 ; risques de retards dans les contributions et financements pouvant impacter négativement le chronogramme des activités du RGPH-2.	Assurer un suivi rigoureux des engagements financiers et opérationnels des partenaires ; renforcer les mécanismes de coordination des bailleurs ; garantir la mobilisation à temps des financements et le respect du calendrier du Projet.
Les Agences des Nations Unies	Difficultés pour faciliter la mobilité dans les zones en conflits	Anticiper et engager déjà des discussions avec les différentes parties concernées
Ministères sectoriels (Plan, Finances, Budget, Intérieur, Santé, Éducation, Agriculture, Environnement, Enseignement Supérieur, etc.)	Faible disponibilité de données statistiques sectorielles fiables et actualisées ; difficultés d'accès aux données pour la planification et le suivi des politiques publiques ; insuffisance d'harmonisation des systèmes d'information sectoriels.	Renforcer les échanges entre les administrations sectorielles et l'INS/BCR pour une prise en compte des besoins en termes des données de chaque structure dans le RGPH 2 Mettre en place une coordination afin de renforcer les capacités des sectoriels dans la collecte, le traitement, l'analyse et l'utilisation de données dans les politiques et programmes sectoriels
Direction Générale des Impôts (DGI), Douanes, Banque Centrale du Congo, Registre de commerce et autres régies financières	Difficultés d'intégration et de partage des données administratives ; insuffisance de coordination interinstitutionnelle ; faible interopérabilité des bases de données. Faible implication dans la définition et l'harmonisation des méthodologies de calcul de différents indices	Mettre en place une coordination afin de renforcer les capacités des sectoriels dans la collecte, le traitement, l'analyse et l'utilisation de données dans les politiques et programmes sectoriels. Assurer la participation des structures sectorielles dans l'ensemble du processus de détermination de l'IPC, IPI, IPPI depuis la définition et l'harmonisation de la méthodologie afin d'accroître l'appropriation et l'utilisation de ces indices
Universités, écoles de statistique et centres de formation	Insuffisance de formation spécialisée en statistique, démographie, cartographie censitaire et gestion des données ; dépendance vis-à-vis des financements extérieurs pour les formations.	Développer des programmes durables de formation en statistique et démographie ; renforcer les partenariats avec les écoles et centres de formation régionaux et internationaux ; assurer la continuité du financement des formations spécialisées.
Élèves et étudiants dans les écoles de statistique	Certaines formations spécialisées peuvent avoir une durée supérieure à celle du Projet, exposant les étudiants au risque d'interruption de financement avant l'obtention du diplôme.	Prévoir des bourses et mécanismes de financement dont la durée est alignée avec le cycle complet de formation afin de garantir l'achèvement des études et la disponibilité future des ressources humaines qualifiées pour le Système Statistique National.
Étudiants, chercheurs, analystes statisticiens et démographes	Difficulté d'accès aux données statistiques fiables ; insuffisance d'opportunités de formation pratique et de recherche appliquée.	Faciliter l'accès aux données statistiques officielles ; promouvoir la recherche scientifique basée sur les données du RGPH-2 ; renforcer les stages et formations pratiques dans le cadre du Projet.
Consultants nationaux et internationaux	Retards administratifs et financiers dans l'exécution des prestations ; difficultés de mobilisation des experts spécialisés ; contraintes logistiques dans certaines provinces.	Recruter des experts qualifiés selon des procédures transparentes ; accélérer les paiements des prestataires ; améliorer la planification opérationnelle et logistique des missions de terrain.
Agents de terrain, superviseurs et cartographes du RGPH-2	Processus de recrutement non inclusif, favoritisme, népotisme, clientélisme et tribalisme avec un impact négatif sur la qualité des données.	Garantir un processus inclusif de recrutement basé sur les compétences ; assurer des formations adéquates sur le Code de Conduite, les exigences de SST, la prévention de

Parties prenantes	Préoccupations	Suggestions / Aspirations
	Risques liés aux conditions de travail sur le terrain, insuffisance de moyens logistiques, difficultés d'accès à certaines zones, contraintes sécuritaires notamment dans l'est du pays, et risques d'EAS/HS lors des opérations de dénombrement porte-à-porte.	l'EAS/HS et le MGP avant le déploiement sur le terrain ; renforcer les mesures de sécurité et d'encadrement des équipes de terrain, notamment dans les zones à risque.
Médias et journalistes	Faible implication des médias provinciaux dans la sensibilisation statistique ; insuffisance de vulgarisation des résultats statistiques auprès des populations.	Associer les médias nationaux et provinciaux aux campagnes de sensibilisation et de communication sur le RGPH-2 ; renforcer les capacités des journalistes spécialisés en statistiques et démographie.
Organisations de la société civile et communautés locales	Crainte d'une faible prise en compte des réalités locales ; manque d'informations sur les objectifs et avantages du recensement ; méfiance vis-à-vis de la collecte des données.	Renforcer les campagnes de communication et de sensibilisation communautaire ; promouvoir l'utilisation des langues nationales pour améliorer la compréhension et la participation des populations ; assurer un mécanisme accessible de gestion des plaintes et préoccupations.
Prestataires de services et fournisseurs	Retards de paiement et lourdeurs administratives ; contraintes liées aux procédures de passation des marchés publics.	Simplifier et fluidifier les procédures administratives ; garantir des paiements rapides ; assurer le respect des normes nationales et des exigences des partenaires techniques et financiers.
Populations et ménages concernés par le RGPH-2	Préoccupations liées à la confidentialité des données collectées ; manque d'information sur l'utilité du recensement ; difficultés d'accès dans certaines zones rurales ou enclavées.	Garantir la protection et la confidentialité des données personnelles ; intensifier la sensibilisation des populations ; améliorer la couverture territoriale et l'inclusion de toutes les catégories de populations.
Personnes déplacées internes (PDI), réfugiés et communautés autochtones (Batwa, Mbuti, Pygmées)	Risques d'exclusion du recensement en raison de la mobilité, de l'absence d'adresse fixe, de l'éloignement géographique ou de barrières linguistiques et culturelles. Méfiance vis-à-vis des autorités et des agents de l'État.	Développer une stratégie d'engagement ciblée en coordination avec le HCR, l'OIM et les organisations humanitaires présentes dans les zones de déplacement ; assurer l'accessibilité du MGP dans les langues locales et dialectes ; recruter des agents recenseurs issus de ces communautés ou familiers avec leurs langues et cultures.

Ces consultations préliminaires seront complétées dès la disponibilité du fonds de préparation du projet et suivant la programmation telle que définie dans le présent PMPP.

3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

Cette section identifie les principales parties prenantes qui seront informées et consultées sur les activités du projet. Ces principales parties prenantes comprendront les parties affectées par le projet et les autres parties intéressées. Les principales parties prenantes de ce PMPP incluent donc les parties concernées, les parties intéressées et les groupes d'individus vulnérables ou défavorisés.

3.1. Parties concernées

Les parties concernées dans ce contexte sont majoritairement des entités consultées dans le cadre des études et analyse préparatoires financées par le Projet. Ces personnes sont susceptibles d'être touchées positivement ou négativement par les activités du Projet.

Les activités concernées incluent la préparation des études, le développement de plans/documents techniques et stratégique du projet et les appuis techniques aux unités de mise en œuvre nécessitant une consultation individuelle, de groupe et une séance d'information du grand public. Les activités, y compris l'enquête de base et diverses études, nécessiteront une consultation significative et la participation des différents acteurs. Les groupes de parties prenantes concernées identifiés à ce stade sont les suivants :

- Institut national de la statistique (INS) ;
- Bureau Central de Recensement au sein de l'INS (BCR) ;
- Banque mondiale ;

- Fond des Nations Unies pour la Population (UNFPA) ;
- Unité de Gestion de Projet (UGP) ;
- Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement (MPCAD) ;
- Ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières (MISDA) ;
- Ministère de la Défense Nationale — chargé de faciliter l'accès et la sécurité des agents recenseurs dans les zones affectées par les conflits, en coordination avec le MISDA et conformément au Protocole de Sécurité et d'Accès (SAP) ;
- Ministère des Finances (MF) ;
- Directions provinciales de l'INS ;
- Banque Centrale du Congo (BCC) ;
- Ministère de l'Industrie ;
- Bureau National d'Etude et de Planification Industrielle (BNEPI) ;
- Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA) ;
- Les Consultants (nationaux et internationaux) ;
- Ecole Nationale de Statistique et de l'Economie Appliquée (ENSEA) ;
- Institut Sous-régional de Statistique et de l'Economie Appliquée (ISSEA) ;
- Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD) ;
- Le Centre d'Appui aux Ecoles Statistiques Africaines (CAPESA) France ;
- Institut Supérieur de Statistique de Kinshasa ;
- Département des Sciences de la Population et du Développement (DSPD) de l'université de Kinshasa ;
- Départements des Mathématiques et Informatique des Universités de Kinshasa, Kisangani et Lubumbashi ;
- Agence des Nations Unies et ONG (UNHCR, UNICEF, OIM, OCHA, OMS, PNUD, PAM...) ;
- Structures sous-régionales (AFRISAT, SADC, EAC, CEEAC) ;
- Organisations de la Société Civile.

3.2. Autres parties intéressées

Cela comprend un large groupe de parties prenantes qui peuvent être intéressées par le projet. Pour ce projet, cela inclura:

- Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté (MINEDUC-NC) ;
- Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale (MSPHPS) ;
- Ministère de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire (MASA) ;
- Ministère de l'Environnement, Développement Durable et de la Nouvelle Economie du Climat (MEDD-NEC) ;
- Ministère du Développement Rural (MDR) ;
- Autres ministères et services publics du SSN ;
- Autres utilisateurs de données statistiques (étudiants/chercheurs, secteurs privés, opérateurs économiques, ONG, Partenaires au développement...) ;
- Enseignants, Chercheurs et universitaires ;
- Média/Journaliste ;
- Les élèves ingénieurs et analystes statisticiens ;
- Les élèves Assistant et Adjoint Statistique.

3.3. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

Les groupes vulnérables ou défavorisés sont un segment de la population qui présente certaines caractéristiques spécifiques qui les exposent à un risque plus élevé de sombrer dans la pauvreté que les autres vivants dans les zones ciblées par un projet. Les groupes potentiellement vulnérables seraient ceux qui se heurtent à des obstacles à la participation aux réunions de consultation publique. Certains impacts du projet peuvent être disproportionnés sur les personnes et groupes défavorisés ou vulnérables, qui n'ont pas la voix pour exprimer leurs préoccupations ou comprendre les impacts du projet.

Les communautés affectées par les conflits dans l'est de la RDC (Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri) constituent un groupe nécessitant des approches d'engagement adaptées, compte tenu des contraintes sécuritaires et de la méfiance vis-à-vis des représentants de l'État. L'engagement dans ces zones sera conduit par l'intermédiaire des acteurs humanitaires, des autorités locales et des organisations communautaires disposant d'une présence établie dans les

zones affectées par les conflits, conformément au Protocole de Sécurité et d'Accès (SAP).

Pour le cas spécifique des activités du Projet, une analyse préliminaire du Projet a permis d'identifier les groupes vulnérables suivants :

- Ménages ;
- Femmes ;
- Personnes vivant avec Handicap ;
- Populations Autochtones ;
- Enfants.

Toutefois, dans le cadre de l'ensemble du projet d'investissement proprement dit, une analyse approfondie serait à effectuer et ces individus ou groupes jugés défavorisés ou vulnérables seront clairement identifiés pendant le processus de préparation du PMPP, notamment les bénéficiaires et groupes d'individus ne pouvant pas accéder aux canaux de diffusion des données. Il s'agit potentiellement des groupes de populations vivant dans les endroits qui ne sont pas couverts par les médias ou ne disposant pas de moyens nécessaires (Internet, radio et télévision) pour accéder à ces médias.

4. ANALYSES PRELIMINAIRES DES PARTIES PRENANTES

L'analyse des parties prenantes constitue une démarche essentielle visant à identifier, comprendre et évaluer les intérêts, les attentes ainsi que le niveau d'influence des différentes parties prenantes susceptibles d'être affectées directement ou indirectement par le Projet d'amélioration de la production des statistiques officielles et l'organisation du Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2) en République Démocratique du Congo. Cette analyse permet d'orienter efficacement les stratégies de mobilisation, de communication et de participation des acteurs concernés, afin de renforcer l'adhésion et l'appropriation du Projet par les parties prenantes favorables, tout en anticipant et en atténuant les risques pouvant découler des positions défavorables ou des résistances éventuelles.

Dans le cadre du présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), une analyse préliminaire des parties prenantes a été réalisée afin d'apprécier leur niveau d'intérêt, leur influence potentielle ainsi que leur capacité d'intervention sur les activités liées à la modernisation du système statistique national, à la collecte des données statistiques et à la mise en œuvre du RGPH 2. Cette analyse prend également en compte les interactions entre les différents acteurs institutionnels, techniques, communautaires et sociaux impliqués dans le Projet.

L'analyse actuelle des parties prenantes se concentre particulièrement sur l'évaluation des intérêts et du pouvoir d'influence que celles-ci peuvent exercer sur les activités spécifiques du Projet ainsi que sur les orientations stratégiques et opérationnelles du RGPH 2. Sur la base des critères d'intérêt et de pouvoir d'influence, une cartographie des parties prenantes a été élaborée, permettant de distinguer quatre principales catégories d'acteurs afin d'adapter les mécanismes de mobilisation, de consultation et d'engagement à leurs niveaux respectifs d'implication et d'influence :

- Parties prenantes directement impliquées dans la coordination et la mise en œuvre des opérations du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2) : ce groupe regroupe les structures techniques, institutionnelles et opérationnelles en charge de la planification, de l'exécution et du suivi des activités statistiques. Il s'agit notamment des équipes de coordination, des services techniques spécialisés et des acteurs opérationnels de terrain. Ces parties prenantes présentent à la fois un niveau d'intérêt élevé et un niveau d'influence élevé, compte tenu de leur rôle central dans la prise de décision, la gestion des ressources et la conduite globale des opérations censitaires.
- Parties prenantes principalement utilisatrices des données issues du RGPH 2 : cette catégorie comprend les institutions sectorielles, les organismes publics, les partenaires techniques, les chercheurs ainsi que les acteurs du développement qui exploitent les données statistiques produites pour la planification, le suivi et l'évaluation des politiques publiques. Bien qu'elles ne soient pas directement engagées dans l'exécution des opérations, elles manifestent un intérêt élevé en raison de la pertinence stratégique des données, tout en disposant d'un niveau d'influence relativement limité sur le déroulement des activités de collecte et de production statistique.

- Groupes vulnérables et populations spécifiques : ce dernier ensemble regroupe notamment les ménages, les femmes, les enfants, les personnes vivant avec handicap, ainsi que les populations autochtones et autres groupes défavorisés. Ces catégories présentent majoritairement un niveau d'intérêt moyen car très souvent victimes des discriminations au sein de leurs communautés, et ne disposent généralement que d'un niveau d'influence faible à moyen dans les processus décisionnels. Une attention particulière leur est accordée afin de garantir leur inclusion, leur représentation et la prise en compte de leurs réalités dans les opérations du RGPH 2.

Le tableau 2 ci-après détaille les niveaux d'intérêt et d'influence des autres parties intéressées par le Projet.

Tableau 2. Intérêts et influence des parties prenantes concernées par le projet

Groupe des parties prenantes	Nature de l'intéressement aux activités du Projet	Nature de l'influence aux activités du Projet	Niveau d'Intérêt	Niveau d'Influence
Institut national de la statistique (INS)	Organe technique et coordonnateur du SSN ; Principale partie prenante du projet	Assure la coordination de l'ensemble des activités du projet	Elevé	Elevé
Bureau Central de Recensement au sein de l'INS (BCR/INS)	Structure technique de l'INS pour les questions du RGPH	Assure la mise en œuvre technique du RGPH 2 ;	Elevé	Elevé
Banque Mondiale		Financement du projet DECIDE ; appui technique et financier via l'UGP	Elevé	Elevé
Unité de Gestion de Projet (UGP) hébergée au sein du Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement (MPDAC)	Gestion du Fonds de financement	Pouvant constituer un frein en cas de non-respect des procédures ; gestion de fond de l'avance de DECIDE	Elevé	Elevé
Fond de Nations Unies pour la Population (UNFPA)	Agence des Nations Unies chargée d'accompagner les Etats membres dans toutes les questions de Recensement	Coordination des bailleurs de fonds du RGPH 2 ; appui technique aux activités techniques du RGPH 2 ; validation technique des résultats du RGPH 2 ; Facilitation de la mobilité du personnel de terrain dans les zones en conflit	Elevé	Elevé
Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement (MPCAD)	Ministère de tutelle de l'INS	Coordination des activités du RGPH 2 ; Engagement politique du Gouvernement	Elevé	Elevé
Ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières (MISDA)	Ministère en charge de la territoriale, l'état civil, sécurité et toutes les questions de l'autorité coutumière	Assure la sécurité du personnel de terrain et des équipements du RGPH 2 ; Mobilise les leaders locaux (chefs coutumiers, chefs de villages et autres) pour une meilleure adhésion et une appropriation des activités du RGPH 2 par la population et les différentes communautés ; Le rôle des forces de sécurité dans les opérations censitaires sera encadré par un Protocole de Sécurité et d'Accès (SAP), précisant	Elevé	Elevé

Groupe des parties prenantes	Nature de l'intéressement aux activités du Projet	Nature de l'influence aux activités du Projet	Niveau d'Intérêt	Niveau d'Influence
		les conditions d'engagement des forces de sécurité, les mesures de sauvegarde applicables et les protocoles de suspension des opérations en zones d'insécurité active. ;		
Ministère de Finances (MF)	Interlocuteur du Gouvernement de la RDC envers la Banque Mondiale ;	Assure la contribution financière du Gouvernement de la RDC aux activités du RGPH 2 ;	Elevé	Elevé
Directions provinciales de l'INS	Structures de mise en œuvre des activités de l'INS/BCR dans les différentes provinces	Appui à la formation et au déploiement du personnel de terrain du RGPH 2 ; Contribue à la sécurité et à l'entreposage du matériel et équipement du RGPH 2 ; Assure le suivi de la préparation des candidats aux concours de grandes écoles Africaines de Statistique et de Démographie	Elevé	Elevé
Banque Centrale du Congo	Principal organe de la politique monétaire du pays.	Fournit les données monétaires ; Contribue à la validation de la méthodologie pour le calcul de l'indice de prix à la consommation	Elevé	Elevé
Ministère de l'Industrie	Département Gouvernemental chargé de catalyser l'industrialisation du pays ; il gère à ce titre les entreprises industrielles du pays	Contribue et valide la méthodologie de calcul de l'IPI ; Fournit les données pour le calcul de l'IPI	Elevé	Elevé
Bureau National d'Etude et de Planification Industrielle (BNEPI)	Structure technique du Ministère de l'industrie	Contribue et valide la méthodologie de calcul de l'IPI ; Fournit les données pour le calcul de l'IPI	Elevé	Elevé
Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA)	Organe de perception des droits de douanes à l'importation/exportation	Contribue et valide la méthodologie de calcul de l'IPI ; Fournit les données pour le calcul de l'IPII	Elevé	Elevé
Consultants (nationaux et internationaux)	Maîtrise technique des questions statistiques, de gestion de projet et du RGPH	Appui l'UGP dans la gestion du projet	Elevé	Elevé
Ecole Nationale de la Statistique et de l'Economie Appliquée (ENSEA)	Etablissement d'élite de la formation en statistique	Contribue au renforcement des capacités du SSN par la formation des candidats ayant satisfait au concours d'entrée aux écoles africaines de statistique	Elevé	Elevé
Institut Sous-régional de Statistique et d'Economie Appliquée (ISSEA)	Etablissement d'élite de la formation en statistique	Contribue au renforcement des capacités du SSN par la formation des candidats ayant satisfait au concours	Elevé	Elevé

Groupe des parties prenantes	Nature de l'intéressement aux activités du Projet	Nature de l'influence aux activités du Projet	Niveau d'Intérêt	Niveau d'Influence
		d'entrée aux écoles africaines de statistique		
Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD)	Etablissement d'élite de la formation en démographie	Contribue au renforcement des capacités du SSN par la formation des candidats ayant satisfait au concours d'entrée aux écoles africaines de démographie	Elevé	Elevé
Centre d'Appui aux Ecoles Statistiques Africaines (CAPESA) France	Principale structure d'appui technique et organisationnel des écoles statistiques africaines	Contribution à la formation des candidats aux concours de grandes écoles de statistique et de démographie	Elevé	Elevé
Institut Supérieur de Statistique de Kinshasa	Etablissement d'enseignement supérieur de statistique	Contribue à la formation locale des élèves statisticiens	Elevé	Elevé
Département des Sciences de la Population et du Développement (DSPD) de l'université de Kinshasa	Département en charge de la formation en démographie, sciences de la population et Développement	Contribue à la formation locale des élèves démographes	Elevé	Elevé
Départements des Mathématiques et Informatique des Universités de Kinshasa, Kisangani et Lubumbashi	Départements en charge de la formation en mathématiques et informatique ; deux disciplines fortement sollicitées dans le recrutement des candidats statisticiens et démographes	Contribution à la formation des candidats aux concours de grandes écoles de statistique et de démographie	Elevé	Elevé
Agences des Nations Unies et ONG (UNHCR, UNICEF, OIM, OCHA, OMS, PNUD, PAM...)	Structures en charge des questions humanitaires	Appui à l'identification des personnes déplacées internes et réfugiées ; Contribue à l'identification des enfants en dehors de ménages ; Facilitation de la mobilité du personnel de terrain du RGPH 2 dans les zones en conflits armés	Elevé	Elevé
Structures sous-régionales (AFRISAT, SADC, EAC, CEEAC)	Organisent l'intégration régionale et facilitent la coopération économique entre les états de la même sous-région, traitent des questions de la population et des statistiques	Appui technique à l'harmonisation de la méthodologie de calcul des indices de base (IPC, IPI...)	Elevé	Elevé
Organisations de la Société Civile	Ancrage social de la population	Sensibilise la population pour une meilleure adhésion et une appropriation des activités du RGPH 2 ;	Elevé	Elevé
Nouveaux diplômés (ingénieur statisticien / analyste statisticien)	Intègrent le Système Statistique National (SSN)	Contribuent aux nouvelles approches et méthodologies innovantes intégrant les récentes avancées technologiques	Elevé	Elevé

Groupe des parties prenantes	Nature de l'intéressement aux activités du Projet	Nature de l'influence aux activités du Projet	Niveau d'Intérêt	Niveau d'Influence
Nouveaux diplômés (ingénieur démographiques)	Intègrent le Système Statistique National (SSN)	Contribuent aux nouvelles approches et méthodologies innovantes intégrant les récentes avancées technologiques	Elevé	Elevé

Le tableau 3 ci-après détaille les niveaux d'intérêt et d'influence des autres parties intéressées par le Projet.

Tableau 3. Intérêts et influence des autres parties prenantes intéressées par le projet

Groupe des parties prenantes	Nature de l'intéressement aux activités du Projet	Nature de l'influence aux activités du Projet	Niveau d'Intérêt	Niveau d'Influence
Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté (MINEDUC-NC)	Cartographie des écoles	Utilise les données de la cartographie censitaire du RGPH 2 pour évaluer l'offre de l'éducation ; Contribue au dialogue pour l'utilisation des données	Elevé	Moyen
Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale (MSPHPS)	Cartographie des formations sanitaires	Utilise les données de la cartographie censitaire du RGPH 2 pour évaluer l'offre de santé ; Contribue au dialogue pour l'utilisation des données	Elevé	Moyen
Ministère de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire (MASA)	Cartographie des ménages agricoles	Utilise les données de la cartographie censitaire du RGPH 2 pour identifier les ménages agricoles ; Contribue au dialogue pour l'utilisation des données	Elevé	Moyen
Ministère de l'Environnement, Développement Durable et de la Nouvelle Economie du Climat (MEDD-NEC)	Département Gouvernemental chargé de la gestion, protection et conservation des ressources, écosystème et biodiversité ; ces systèmes sont impactés par l'accroissement de la population	Utilise les données du RGPH 2 relatives à l'effectif total de la population dans la détermine du volume des émissions de Gaz à effet de Serre ; Cartographie des ménages utilisant des combustibles solides pour la cuisson ; Contribue au dialogue pour l'utilisation des données	Elevé	Moyen
Ministère du Développement Rural (MDR)	Cartographie des infrastructures en milieu rural	Utilise les données de la cartographie censitaire du RGPH 2 pour identifier les zones rurales moins desservies, et planifier leur développement	Elevé	Moyen
Autres ministères et services publics du SSN	Organes principaux de conception et de mise en œuvre des programmes et politiques du pays dans les secteurs respectifs	Utilisent les données du RGPH 2 pour concevoir et mettre en œuvre des programmes et politiques du Gouvernement dans chaque secteur ; Exploitent les données du RGPH 2 comme indicateurs de suivi de des	Elevé	Moyen

Groupe des parties prenantes	Nature de l'intéressement aux activités du Projet	Nature de l'influence aux activités du Projet	Niveau d'Intérêt	Niveau d'Influence
		programmes et politiques, et outils d'évaluation des progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs		
Autres groupes d'utilisateurs de données statistiques (étudiants/chercheurs, secteurs privés, opérateurs économiques, journalistes, ONG, Partenaires au développement...)	A consulter lors de l'atelier de rencontre des producteurs et utilisateurs de données	Personnes à consulter pour évaluer la satisfaction des besoins des utilisateurs de données et informations statistiques	Elevé	Moyen
Les Enseignants, Chercheurs et universitaires	Statistiques sur l'agriculture ; partage de connaissances et d'expériences	Utilisation des données du RGPH 2 pour orienter la formation académique, analyse approfondie des données du RGPH 2 pour la rédaction des articles et autres publications scientifiques aux fins de solutions au développement et de recherche pure ; contribution à l'amélioration de la qualité des données	Elevé	Moyen
Média/Journaliste	Structures, plateformes et acteurs de diffusion rapide de l'information	Renforcement de la visibilité de l'INS/BCR ; Facilitation de la diffusion des données et aide à la bonne compréhension du projet par la population ; Contribue à élaguer les Fakenews ou autres désinformations qui associeraient les activités du projet et l'organisation du RGPH 2 aux activités politiques avec visée électoraliste	Elevé	Moyen
Elèves Ingénieurs / analystes statisticiens	Bénéficiaires de la bourse du projet, ils constituent des indicateurs de l'atteinte des objectifs du projet	Contribue à la visibilité du projet dans leur communauté et dans les établissements de leur formation	Elevé	Moyen
Elèves Assistants et Adjoints Statistiques	Bénéficiaires de la bourse du projet, ils constituent des indicateurs de l'atteinte des objectifs du projet	Contribue à la visibilité du projet dans leur communauté et dans les établissements de leur formation	Elevé	Moyen

Au regard des éléments du tableau 4 ci-dessous, les groupes défavorisés ou vulnérables du projet sont les ménages, les femmes, les personnes vivant avec handicap (PVH), les populations autochtones et les enfants.

- Certains ménages pauvres localisés généralement dans des milieux ruraux éloignés et difficiles d'accès peuvent se sentir non inclus ou oubliés ; il y a donc nécessité de travailler avec les autorités et structures communautaires locales afin d'assurer que ces ménages et leurs besoins sont pris en compte ;
- Les femmes, particulièrement celles des milieux ruraux défavorisés, sont généralement moins représentées dans des structures politico-administratives, et dans les unités de gestion de projet ; leurs besoins spécifiques sont rarement pris en compte dans le processus de collecte de données et de planification du développement.

Dans le cadre de ce projet, des mécanismes promouvant la collaboration avec les structures communautaires locales de défense des droits de la femme ainsi que des organisations paysannes de développement de la femme seront consultées afin de faciliter l'adhésion, la représentativité et de garantir la prise en compte des besoins spécifiques de la femme dans la collecte des données et l'utilisation des résultats du RGPH 2 dans la planification du développement de la femme ;

- Les personnes vivant avec handicap (PVH), généralement marginalisées et sans abri pour certaines, leurs besoins sont rarement pris en compte dans la collecte des données ; souvent très mobiles dans de grandes villes et sans domicile fixe, il y a risque que certaines PVH ne soient pas dénombrées. Dans ce sens, le projet promeut une étroite collaboration avec les autorités politico-administratives, et les organisations locales de défense des droits de PVH afin de les identifier et qu'elles soient dénombrées et leurs besoins pris en compte dans la collecte des données ;
- Les personnes déplacées internes (PDI) et les réfugiés constituent un groupe vulnérable spécifique dans le contexte du RGPH 2, en raison de leur mobilité, de l'absence de domicile fixe et des barrières linguistiques et culturelles susceptibles d'entraver leur participation au recensement et leur accès au MGP. Une stratégie d'engagement ciblée sera élaborée en coordination avec le HCR et l'OIM afin de garantir leur identification et leur inclusion complète dans le recensement ;
- Les populations autochtones (les Pygmées) : localisées globalement au Nord du pays dans les régions forestières difficiles d'accès, les communautés de pygmées vivent dans de petits groupes et dans des habitations précaires ; ils sont rarement en contact avec les autres communautés. Cette particularité constitue un facteur de risque pouvant favoriser leur non-dénombrement et la non-prise en compte de leurs besoins dans la collecte des données du RGPH 2. Le projet promeut la collaboration avec leaders locaux et les structures locales de protection des droits de pygmées afin de faciliter leur identification et assurer leur représentativité dans les consultations ;
- Les enfants, souvent victimes de harcèlement et abus sexuels, les enfants constituent un groupe particulièrement vulnérable. Les opérations de collecte de données favoriseront le contact des équipes de terrain et les ménages ; les enfants dans l'ensemble, et particulièrement ceux des ménages pauvres peuvent être subir des violences sexuelles et être victimes de travaux forcés notamment en transportant les équipements et autres effets du personnel de terrain. Le projet renforcera son mécanisme de contrôle via des équipements de supervision afin de veiller à l'exploitation des enfants ; le projet veillera également à la prise en compte des besoins des enfants dans la collecte des données.

Finalement le tableau 4 ci-après détaille les niveaux d'intérêt et d'influence des groupes défavorisés ou vulnérables.

Tableau 4. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables pour le Projet

Groupe des parties prenantes	Nature de l'intéressement aux activités du Projet	Nature de l'influence aux activités du Projet	Niveau d'Intérêt	Niveau d'Influence
Les ménages	Principale unité statistique d'observation du RGPH2	Fournissent leurs caractéristiques pour la prise en compte de leurs problèmes dans les programmes et politiques	Elevé	Moyen
Femmes	Souvent sous représentées dans les UGP et autres structures, très souvent moins instruites comparativement aux hommes	Fournissent des informations au RGPH 2 pour la prise en compte des questions spécifiques au développement et épanouissement de la femme	Moyen	Moyen
Personnes Vivant avec handicap (physiques ou mentaux) : PVH	Souvent victimes de discrimination dans leurs communautés mais aussi dans le processus de recrutement, très souvent moins instruites par rapport aux personnes non handicapées	Fournissent des informations au RGPH 2 pour la prise en compte des questions spécifiques au développement et épanouissement des PVH	Moyen	Moyen

Groupe des parties prenantes	Nature de l'intéressement aux activités du Projet	Nature de l'influence aux activités du Projet	Niveau d'Intérêt	Niveau d'Influence
Populations autochtones	Souvent victimes de discrimination dans leurs communautés mais aussi dans le processus de recrutement, très souvent moins instruites par rapport aux autres communautés	Fournissent des informations au RGPH 2 pour la prise en compte des questions spécifiques au développement et épanouissement des Populations autochtones	Moyen	Moyen
Enfants	Souvent victimes d'abus sexuels et assujettis aux travaux forcés	Fournissent des informations au RGPH 2 pour la prise en compte des questions spécifiques au développement et épanouissement des Enfants	Moyen	Moyen
Communautés affectées par les conflits (est de la RDC)	Risques d'exclusion du recensement et d'accès limité au MGP en raison des contraintes sécuritaires	Engagement adapté via les acteurs humanitaires et organisations communautaires	Élevé	Faible
Personnes déplacées internes (PDI) et réfugiés	Groupes à fort risque d'exclusion du recensement en raison de leur mobilité et de l'absence de domicile fixe	Coordination avec le HCR, l'OIM et les acteurs humanitaires pour l'identification et l'engagement	Élevé	Faible

5. SYNTHÈSE DES BESOINS DES PARTIES PRENANTES AU PROJET

Les besoins des parties prenantes varient en fonction des activités du projet et des localités et comprennent, mais sans s'y limiter, les besoins linguistiques et la formation au renforcement des capacités. Ces besoins sont indiqués dans le tableau 5, 6 et 7 ci-dessous. Il est toutefois noté qu'au terme de nouvelles consultations et concertations avec d'autres parties prenantes le sera tableau mis à jour en conséquence. Le tableau 5 ci-après résume les besoins des parties prenantes concernées directement par les activités du projet

Tableau 5. Résumé des besoins des parties prenantes concernées par les activités du projet

Groupe des parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés (e-mail, téléphone, radio, lettre)	Besoins spécifiques (accessibilité, gros caractères, garde d'enfants, réunions de jour)
Institut national de la statistique (INS)	Alphabétisé Numérisé Compétences TIC	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Email, Téléphone, lettre	Réunions de jour et pendant les jours ouvrables
Bureau Central de Recensement au sein de l'INS (BCR/INS)	Alphabétisé Numérisé Compétences TIC	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Email, Téléphone, lettre	Réunions de jour et pendant les jours ouvrables ; pour le personnel de terrain pendant la période de collecte, des réunions peuvent être tenues en dehors des jours ouvrables lorsqu'une obligation contraint l'équipe à se réunir afin de résoudre un problème urgent sur terrain

Groupe des parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés (e-mail, téléphone, radio, lettre)	Besoins spécifiques (accessibilité, gros caractères, garde d'enfants, réunions de jour)
Banque Mondiale	Alphabétisé Numérisé Compétences TIC	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Email, Téléphone, lettre	Réunions de jour et pendant les jours ouvrables
Unité de Gestion de Projet (UGP) hébergée au sein du Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement (MPDAC)	Alphabétisé Numérisé Compétences TIC	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Email, Téléphone, lettre	Réunions de jour et pendant les jours ouvrables
Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement (MPCAD)	Alphabétisé Numérisé Compétences TIC	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Email, Téléphone, lettre	Réunions de jour et pendant les jours ouvrables
Ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières (MISDA)	Alphabétisé Numérisé Compétences TIC	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Email, Téléphone, lettre	Réunions de jour et pendant les jours ouvrables
Ministère de Finances (MF)	Alphabétisé Numérisé Compétences TIC	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Email, Téléphone, lettre	Réunions de jour et pendant les jours ouvrables
Directions provinciales de l'INS	Alphabétisé Numérisé Compétences TIC	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Email, Téléphone, lettre	Réunions de jour et pendant les jours ouvrables
Banque Centrale du Congo	Alphabétisé Numérisé Compétences TIC	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Email, Téléphone, lettre	Réunions de jour et pendant les jours ouvrables
Ministère de l'Industrie	Alphabétisé Numérisé Compétences TIC	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Email, Téléphone, lettre	Réunions de jour et pendant les jours ouvrables
Bureau National d'Etude et de Planification Industrielle (BNEPI)	Alphabétisé Numérisé Compétences TIC	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Email, Téléphone, lettre	Réunions de jour et pendant les jours ouvrables
Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA)	Alphabétisé Numérisé Compétences TIC	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues	Email, Téléphone, lettre	Réunions de jour et pendant les jours ouvrables

Groupe des parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés (e-mail, téléphone, radio, lettre)	Besoins spécifiques (accessibilité, gros caractères, garde d'enfants, réunions de jour)
		nationales selon le cas		
Consultants (nationaux et internationaux)	Alphabétisé Numérisé Compétences TIC	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Email, Téléphone, lettre	Réunions de jour et pendant les jours ouvrables ; pour les consultants, selon les contrats signés avec l'UGP, ils peuvent travailler des jours non ouvrables selon le cas
Ecole Nationale de la Statistique et de l'Economie Appliquée (ENSEA)	Alphabétisé Numérisé Compétences TIC	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Email, Téléphone, lettre	Réunions de jour et pendant les jours ouvrables
Institut Sous-régional de Statistique et d'Economie Appliquée (ISSEA)	Alphabétisé Numérisé Compétences TIC	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Email, Téléphone, lettre	Réunions de jour et pendant les jours ouvrables
Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD)	Alphabétisé Numérisé Compétences TIC	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Email, Téléphone, lettre	Réunions de jour et pendant les jours ouvrables
Centre d'Appui aux Ecoles Statistiques Africaines (CAPESA) France	Alphabétisé Numérisé Compétences TIC	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Email, Téléphone, lettre	Réunions de jour et pendant les jours ouvrables
Institut Supérieur de Statistique de Kinshasa	Alphabétisé Numérisé Compétences TIC	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Email, Téléphone, lettre	Réunions de jour et pendant les jours ouvrables
Département des Sciences de la Population et du Développement (DSPD) de l'université de Kinshasa	Alphabétisé Numérisé Compétences TIC	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Email, Téléphone, lettre	Réunions de jour et pendant les jours ouvrables
Départements des Mathématiques et Informatique des Universités de Kinshasa, Kisangani et Lubumbashi	Alphabétisé Numérisé Compétences TIC	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Email, Téléphone, lettre	Réunions de jour et pendant les jours ouvrables
Agences des Nations Unies et ONG (UNHCR, UNICEF, OIM, OCHA, OMS, PNUD, PAM...)	Alphabétisé Numérisé Compétences TIC	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Email, Téléphone, lettre	Réunions de jour et pendant les jours ouvrables

Groupe des parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés (e-mail, téléphone, radio, lettre)	Besoins spécifiques (accessibilité, gros caractères, garde d'enfants, réunions de jour)
Structures sous-régionales (AFRISAT, SADC, EAC, CEEAC)	Alphabétisé Numérisé Compétences TIC	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Email, Téléphone, lettre	Réunions de jour et pendant les jours ouvrables
Organisations de la Société Civile	Alphabétisé Numérisé Compétences TIC	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Email, Téléphone, lettre	Réunions de jour et pendant les jours ouvrables
Nouveaux diplômés (ingénieur statisticien / analyste statisticien)	Alphabétisé Numérisé Compétences TIC	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Email, Téléphone, lettre	Réunions de jour et pendant les jours ouvrables
Nouveaux diplômés (ingénieurs démographes)	Alphabétisé Numérisé Compétences TIC	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Email, Téléphone, lettre	Réunions de jour et pendant les jours ouvrables

Par contre le tableau 6 ci- après résume les besoins des parties prenantes intéressées par les activités du projet.

Tableau 6. Résumé des besoins des parties prenantes intéressées par les activités du projet

Groupe des parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés (e-mail, téléphone, radio, lettre)	Besoins spécifiques (accessibilité, gros caractères, garde d'enfants, réunions de jour)
Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté (MINEDUC-NC)	Alphabétisé Numérisé Compétences TIC	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Email, Téléphone, lettre	Réunions de jour et pendant les jours ouvrables
Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale (MSPHPS)	Alphabétisé Numérisé Compétences TIC	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Email, Téléphone, lettre	Réunions de jour et pendant les jours ouvrables
Ministère de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire (MASA)	Alphabétisé Numérisé Compétences TIC	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Email, Téléphone, lettre	Réunions de jour et pendant les jours ouvrables
Ministère de l'Environnement, Développement Durable et de la Nouvelle Economie du Climat (MEDD-NEC)	Alphabétisé Numérisé Compétences TIC	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Email, Téléphone, lettre	Réunions de jour et pendant les jours ouvrables
Ministère du Développement Rural (MDR)	Alphabétisé Numérisé Compétences TIC	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Email, Téléphone, lettre	Réunions de jour et pendant les jours ouvrables
Autres ministères et services publics du SSN	Alphabétisé Numérisé Compétences TIC	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Email, Téléphone, lettre	Réunions de jour et pendant les jours ouvrables
Autres groupes d'utilisateurs de données statistiques (étudiants/chercheurs, secteurs privés, opérateurs économiques, journalistes, ONG, Partenaires au développement...)	Alphabétisé Numérisé Compétences TIC	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Email, Téléphone, lettre	Réunions de jour et pendant les jours ouvrables
Les Enseignants Chercheurs et universitaires	Alphabétisé Numérisé Compétences TIC	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Email, Téléphone, lettre	Réunions de jour et pendant les jours ouvrables
Média/journalistes	Alphabétisé Numérisé Compétences TIC	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Email, Téléphone, lettre	Réunions de jour et pendant les jours ouvrables
Elèves Ingénieurs et analystes statisticiens, autres, etc.	Alphabétisé Numérisé Compétences TIC	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Email, Téléphone, lettre	Réunions de jour et pendant les jours ouvrables

Enfin le tableau 7 ci- après résume les besoins des individus ou groupes défavorisés ou vulnérables.

Tableau 7. Résumé des besoins des individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

Groupe des parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés (e-mail, téléphone, radio, lettre)	Besoins spécifiques (accessibilité, gros caractères, garde d'enfants, réunions de jour)
Les ménages	Majoritairement pauvres	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Email, Téléphone, radio, télé	Focus group, visite à domicile, causerie de groupe, réunion
Femmes	Souvent sous représentées dans l'UGP et autres structures, très souvent moins instruites comparativement aux hommes	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Email, Téléphone, radio, télé,	Focus group, visite à domicile, causerie de groupe, réunion
Personnes Vivant avec handicap (physiques ou mentaux)	Souvent victimes de discrimination dans leurs communautés mais aussi dans le processus de recrutement, très souvent moins instruites par rapport aux personnes non handicapées	Français ou anglais ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Email, Téléphone, radio, télé	Focus group, visite à domicile, causerie de groupe, réunion
Populations autochtones	Souvent victimes de discrimination dans leurs communautés mais aussi dans le processus de recrutement, très souvent moins instruites par rapport aux autres communautés	Français ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	Téléphone, radio, télé	Focus group, visite à domicile, causerie de groupe, réunion ; dialectes locaux et intermédiaires communautaires de confiance
Enfants	Souvent victimes d'abus sexuels et assujettis aux travaux forcés	Français ou encore l'une des 4 langues nationales selon le cas	radio, télé	Focus group, visite à domicile, causerie de groupe, réunion
PDI, réfugiés et communautés affectées par les conflits	Populations mobiles, souvent sans accès aux médias formels ; méfiance vis-à-vis des autorités	Dialectes locaux ; canaux humanitaires	Radio communautaire, réseaux humanitaires, intermédiaires locaux	Réunions communautaires en zones sûres ; MGP accessible sans déplacement vers des bureaux

6. APERÇU DE RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DES ACTIVITES DU PROJET POUVANT AVOIR UN IMPACT SUR LES PARTIES PRENANTES

- **Risques environnementaux :**

Le Projet d'amélioration de la production des statistiques officielles et d'organisation du RGPH-2 en RDC pourrait entraîner certains risques environnementaux liés notamment à l'usage intensif des équipements électroniques, à la consommation accrue d'électricité pour le fonctionnement des ordinateurs, des serveurs et autres matériels informatiques. Par ailleurs, les ateliers de formation du personnel de terrain peuvent contribuer à une augmentation de la production de déchets solides tels que le papier, le plastique et autres consommables. En outre, un entretien insuffisant des installations sanitaires dans les centres de formation du personnel pourrait favoriser des risques de contamination et de propagation de maladies parmi les participants. À cet effet, le Plan d'Engagement Environnemental et Social devra préciser les mesures appropriées de gestion et de mitigation afin de réduire significativement ces risques dans le contexte de mise en œuvre du projet en RDC.

- **Risques de désinformation :**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'amélioration de la production des statistiques officielles et d'organisation du RGPH 2 en RDC, les différentes séances de rencontres, de sensibilisation et de mobilisation des parties prenantes pourraient être exposées à des risques de désinformation. Ces derniers sont susceptibles de générer des incompréhensions, voire des tensions sociales ou des perturbations de l'ordre public, notamment dans un contexte où les activités statistiques peuvent être mal interprétées ou instrumentalisées politiquement. En effet, les opérations du RGPH-2 pourraient être confondues avec des activités électorales ou utilisées à des fins de manipulation politique, ce qui nécessiterait une vigilance accrue dans la communication.

Afin de réduire ces risques, il est essentiel de mettre en place une stratégie de communication claire, transparente et cohérente, insistant sur la nature exclusivement statistique, technique et non politique du projet. Cette communication devrait inclure : la clarification systématique des objectifs du RGPH 2 auprès des communautés, l'utilisation de messages simples et uniformes à tous les niveaux, l'implication des autorités locales, des leaders communautaires et religieux pour relayer l'information, ainsi que la mise en place de canaux officiels de diffusion (radio, médias publics, affiches, plateformes numériques). Il est également important de renforcer la communication de proximité afin de dissiper toute confusion entre les opérations statistiques et les processus électoraux, garantissant ainsi l'adhésion et la confiance des populations en République Démocratique du Congo.

La proximité du RGPH 2 avec le cycle électoral de 2028 crée un risque supplémentaire de perception ou d'interférence politique réelle dans les résultats du recensement, susceptible d'affecter la crédibilité et l'acceptation publique des données. Des protocoles de diffusion des données pré-convenus et une communication transparente sur l'indépendance technique du recensement, ancrée dans les rôles de l'INS/BCR et des partenaires internationaux, seront mis en place pour atténuer ce risque.

- **Risques liés à l'Exploitation et Abus sexuel et Harcèlement Sexuel (EAS/HS) :**

La mise en œuvre du Projet d'amélioration de la production des statistiques officielles et de l'organisation du RGPH 2 en RDC implique une forte interaction humaine, notamment durant les opérations de collecte des données où le personnel de terrain est appelé à entrer en contact direct avec les ménages et les communautés. Dans ce contexte, des risques d'exploitation, d'abus sexuels et de harcèlement sexuel peuvent survenir aussi bien à l'égard des populations enquêtées que des agents de terrain. Les femmes et les filles engagées dans les activités du projet, particulièrement les agentes recenseuses et autres membres du personnel de terrain, peuvent également être exposées à des situations de harcèlement sexuel ou d'abus sexuels de la part de certains encadreurs ou responsables hiérarchiques, notamment sous prétexte de garantir un recrutement, un maintien dans les activités ou un renouvellement de contrat au sein de l'UGP.

De telles pratiques constituent des violations graves des principes d'éthique, de respect de la dignité humaine et de protection contre les violences basées sur le genre, et sont strictement interdites dans le cadre du projet. À cet effet, les victimes, témoins ou toute personne ayant connaissance de tels actes sont encouragés à les signaler à travers les mécanismes de gestion des plaintes mis en place par le projet, dans le respect de la confidentialité, de la sécurité et de la protection des survivantes et survivants.

- **Risques liés à l'engagement des forces de sécurité dans les opérations censitaires :**

Dans les zones affectées par les conflits, notamment dans l'est de la RDC, la présence de forces de sécurité lors des opérations de terrain peut générer de la méfiance au sein des communautés, réduire le taux de participation au recensement, ou donner lieu à des abus envers les populations ou le personnel de terrain. Ces risques seront gérés à travers le Protocole de Sécurité et d'Accès (SAP), qui définira les conditions d'engagement des forces de sécurité, les mesures de sauvegarde applicables et les procédures de suspension ou d'adaptation des opérations de terrain en zones d'insécurité active.

- **Trafic d'influence, tribalisme et népotisme**

Dans le cadre du Projet d'amélioration de la production des statistiques officielles et de l'organisation du RGPH-2 en République Démocratique du Congo, le recrutement du personnel de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) ainsi que du personnel de terrain (formateurs des formateurs, chefs de brigades, chefs d'équipes, opérateurs cartographes et agents recenseurs) pourrait être exposé à des risques de trafic d'influence, de favoritisme, de tribalisme ou de népotisme. De telles pratiques sont susceptibles de générer des tensions sociales et des frustrations au sein des communautés, de réduire l'adhésion et la confiance des populations envers les activités du projet, ainsi que d'affecter la qualité et la fiabilité des données statistiques collectées, en raison du recrutement éventuel de personnel ne répondant pas aux compétences et critères requis.

Afin de prévenir ces risques, les organes et structures de mise en œuvre du projet devront assurer une communication claire, transparente et accessible sur les critères, les procédures et les conditions d'éligibilité au recrutement. Des tests de sélection rigoureux, équitables et fondés sur le mérite seront privilégiés afin de garantir l'intégrité et la compétence du personnel recruté. Par ailleurs, les communautés et les parties prenantes seront encouragées à signaler, à travers les mécanismes de gestion des plaintes du projet, tout cas présumé de recrutement résultant du favoritisme, du tribalisme, du népotisme ou de toute autre pratique contraire aux principes de transparence et d'équité

- **Rétrocommission, corruption et extorsion**

Dans le cadre du Projet d'amélioration de la production des statistiques officielles et de l'organisation du RGPH-2 en République Démocratique du Congo, les activités du projet nécessiteront le recrutement de consultants ainsi que du personnel technique et de terrain. À cet effet, toute pratique de corruption, de rétrocommission, de trafic d'influence, de favoritisme, d'extorsion ou de détournement visant à obtenir une consultance, un recrutement ou un avantage lié au projet est strictement interdite. Les recrutements et sélections des consultants, agents recenseurs, chefs d'équipes, chefs de brigades et autres membres du personnel seront réalisés sur la base de critères transparents, objectifs et préalablement définis, où seules les compétences, le mérite et le respect des conditions d'éligibilité garantiront l'engagement au sein du projet.

Par ailleurs, certains risques d'abus d'autorité peuvent survenir dans le cadre des activités de terrain, notamment lorsque des superviseurs ou encadreurs exigent des agents placés sous leur responsabilité une partie de leur rémunération ou d'autres avantages, en contrepartie de leur recrutement ou dans le but de garantir une éventuelle participation à des activités futures du projet. De même, certains agents ou candidats pourraient proposer des sommes d'argent, des biens en nature ou d'autres faveurs afin d'obtenir un engagement au sein de l'UGP ou d'être retenus pour les activités du RGPH-2. De telles pratiques constituent des violations graves des principes d'éthique, de transparence et de bonne gouvernance du projet, et devront être signalées à travers les mécanismes de gestion des plaintes et les dispositifs de contrôle mis en place dans le cadre du projet.

7. PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

7.1. Principes de base de la mobilisation

Conformément à la Norme Environnementale et Sociale n°10 (NES 10) de la Banque mondiale relative à la mobilisation des parties prenantes et à l'information, l'Emprunteur veillera à assurer une mobilisation continue, inclusive et participative des parties prenantes durant tout le cycle de vie du Projet d'amélioration de la production des statistiques officielles et d'organisation du Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-2) en République Démocratique du Congo. Cette mobilisation débutera dès les premières phases de préparation du projet et se poursuivra tout au long de sa mise en œuvre, suivant un calendrier permettant des

consultations approfondies, transparentes et adaptées avec l'ensemble des parties prenantes concernées sur la conception, les activités et les résultats attendus du projet.

La nature, l'étendue ainsi que la fréquence des activités de mobilisation seront proportionnelles à l'ampleur du projet, aux enjeux statistiques et institutionnels du RGPH-2, ainsi qu'aux risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels associés à sa mise en œuvre. Dans cette perspective, une attention particulière sera accordée à l'inclusion des groupes vulnérables ou défavorisés, à l'accessibilité de l'information, à la participation communautaire et à la prise en compte des préoccupations exprimées par les différentes catégories d'acteurs impliqués dans la production, l'utilisation et la gouvernance des statistiques officielles en RDC.

À cet effet, les principes directeurs ci-après encadreront le processus de mobilisation des parties prenantes du projet :

- **Transparence**

La transparence constitue un principe fondamental du Projet d'amélioration de la production des statistiques officielles et de l'organisation du RGPH-2 en République Démocratique du Congo, en favorisant un dialogue permanent, constructif et inclusif avec l'ensemble des parties prenantes. Elle vise à garantir une diffusion claire, accessible et régulière des informations relatives au processus de mise en œuvre du projet, à ses objectifs, à ses enjeux ainsi qu'à ses impacts potentiels. À cet effet, des mécanismes efficaces de remontée des informations, de gestion des préoccupations et des plaintes seront mis en place afin de renforcer la participation, la confiance et l'adhésion des acteurs concernés tout au long du projet.

- **Partage de responsabilités**

La mise en œuvre du Projet d'amélioration de la production des statistiques officielles et de l'organisation du RGPH-2 en RDC repose sur une responsabilité partagée entre l'ensemble des parties prenantes impliquées, notamment les institutions publiques, les partenaires techniques et financiers, les autorités locales, les communautés ainsi que les structures techniques de production statistique. Cette approche participative vise à renforcer la coordination, l'appropriation du projet et l'engagement collectif dans l'atteinte des objectifs du projet et la réussite du RGPH 2.

- **Inclusion et représentativité**

Le Projet d'amélioration de la production des statistiques officielles et de l'organisation du RGPH 2 en RDC veillera à garantir une participation inclusive et représentative des acteurs locaux, des communautés ainsi que de toutes les catégories de parties prenantes, y compris les groupes vulnérables ou moins actifs dans les processus décisionnels. Toutes les possibilités de consultation et de collecte des avis, préoccupations et contributions des parties prenantes seront encouragées afin de favoriser une meilleure appropriation du projet. Les échanges d'informations seront fondés sur une communication bidirectionnelle, permettant à chaque acteur de partager des informations pertinentes relatives à la mise en œuvre du projet et de ses différentes activités

- **Redevabilité**

La redevabilité dans le cadre du Projet d'amélioration de la production des statistiques officielles et de l'organisation du RGPH2 en RDC repose sur la reconnaissance des responsabilités liées aux actions menées durant la mise en œuvre du projet et de ses activités. À cet effet, le projet garantira aux populations, aux communautés et aux différentes parties prenantes un accès à des mécanismes appropriés de gestion des plaintes, de recours et de remontée des préoccupations, leur permettant de demander des comptes sur les interventions réalisées. Cette approche contribuera à renforcer la transparence, la confiance et le suivi participatif des activités du projet.

7.2. Stratégie proposée pour la diffusion des informations

Le projet organisera des réunions publiques, des discussions en groupe, des consultations comme moyens de communication pour la diffusion des informations, et en langues nationales (Lingala, Kikongo, Swahili et Tshiluba) ou, autant que possible, en dialecte local en fonction des zones cibles.

- Le projet devrait ainsi développer des supports écrits (brochures, flyers ...), pour la diffusion des informations aux parties prenantes identifiées ;
- Le projet exploitera aussi les sites web des ministères concernés et des agences de mise en œuvre ou d'autres acteurs partenaires potentiels et / ou média (journaux, radio), pour le public ; et
- Par email, pour les partenaires techniques.

Le projet s'engage à reproduire les supports écrits (brochures, flyers, affiches...) dans les 4 langues nationales 45 jours après l'installation de l'Unité de Gestion du Projet.

Dans les zones à connectivité limitée, notamment dans les provinces de l'est affectées par les conflits et les zones rurales enclavées, la diffusion des informations s'appuiera principalement sur la radio communautaire, les leaders locaux et religieux, les organisations confessionnelles et les réunions communautaires en face-à-face, plutôt que sur les plateformes numériques. Les réseaux communautaires établis de l'UNFPA et de l'UNICEF seront mobilisés à cet effet. Les supports de communication nécessaires aux opérations de terrain du recensement, notamment le Code de Conduite et les informations relatives au MGP, seront produits et diffusés dans les langues nationales et les dialectes locaux avant le démarrage des opérations de terrain, et non reportés au délai de 45 jours.

Une stratégie globale de communication sera élaborée et prendra en compte tous les aspects de la diffusion de l'information afin que les populations soient suffisamment informées sur le projet et le RGPH 2. Cette stratégie de communication développera particulièrement les actions qui réduisent la portée de FAKENEWS et l'assimilation du RGPH 2 à une opération électorale. Cette stratégie sera élaborée et opérationnelle dès l'installation de l'Unité de Gestion du Projet.

Tableau 8: Stratégie de diffusion des informations dans le cadre du Projet

Stade du projet	Parties prenantes ciblées	Liste des informations à diffuser dans le cadre du Projet	Méthodes proposées	Calendrier : Lieux/dates	Pourcentage à atteindre	Responsabilités
Préparation de la mise en œuvre du projet : Préparation générale (consultation publique, etc.)	Toutes les parties prenantes	Informations génériques sur le Projet : ses objectifs, envergure, durée, parties prenantes, impacts sur le pays, etc.	Correspondance, Réunions ; Consultations publiques, brochures et dépliants	Pendant les réunions, toutes les occasions d'interventions publiques, suivant les besoins de préparation et de mise en œuvre du Projet Lieu : central (Kinshasa) Date : Août 2026	70% par les réunions et consultations publiques, 30% par les dépliants et sites web de l'INS, du BCR et du MPCAD.	INS/BCR/MPCAD
	Toutes les parties prenantes	Information sur les Risques/Impacts environnementaux et sociaux et mesures de mitigation adoptées par le Projet	Notifications, Réunions, Formation et recyclage des travailleurs. Prise en main des prestataires ; Consultation de documents ; Consultations publiques	Pendant la préparation du Projet Au niveau : national. Date : Août 2026.	70% par les réunions et consultations publiques, 30% par les documents.	INS/BCR/MPCAD
	Toutes les parties prenantes	Documents cadres de gestion environnementale et sociale (Check list CGES, PGM, PEES et PMPP)	Page Facebook Site web Presse écrite Affichage	Après approbation/mise à jour des documents Sites web : l'INS, du BCR et du MPCAD, media privés Au niveau : national	50% transmis sur site web, 25% transmis sur presse écrite, 25% transmis par affichage.	INS/BCR/MPCAD
Lancement officiel et opérationnel du projet	Communautés et opinion publique	Information sur: Le Projet, les modalités, la durée ; Mécanisme d'assistance (conseil, plainte) Les parties prenantes	Atelier, site web de l'INS, du BCR, du MPCAD et de la Banque Mondiale, on exploitera également les réseaux sociaux respectifs de ces différentes structures. Sur les médias locaux lorsque l'information est relayée par les journalistes.	Niveau central Date approximative : Août 2026.	30% par un atelier de lancement officiel 50 % via les journalistes par la conférence de presse 20 % via le site web et les réseaux sociaux de l'INS, du BCR et du MPCAD et de la Banque mondiale.	INS/BCR/MPCAD
Mise en œuvre du projet	Toutes les parties prenantes.	Information sur les Risques/Impacts environnementaux et sociaux et mesures de mitigation adoptées par le Projet : sécurité,	Notifications, Réunions, Formation et recyclage des travailleurs. Prise en main des prestataires ; Consultation de documents ; Consultations publiques.	Au démarrage de l'intervention des prestataires. Au niveau : central Date approximative : Août 2026.	70% par les réunions, 30% par les correspondances et les documents et le site web de l'INS, du BCR et du MPCAD.	INS/BCR/ MPCAD / UNFPA

Stade du projet	Parties prenantes ciblées	Liste des informations à diffuser dans le cadre du Projet	Méthodes proposées	Calendrier : Lieux/dates	Pourcentage à atteindre	Responsabilités
		VBG/EAS/HS (formes, canaux spécifiques pour signalement, documents, etc.), mesures relatives à la lutte contre la maladie à virus Ebola, groupes vulnérables, corruption, mécanisme de gestion des plaintes, etc.)	,			
Mise en œuvre du projet : Mise en œuvre du Mécanisme de gestion de plaintes (MGP)	Communautés bénéficiaires (autorités, bénéficiaires, acteurs locaux) Public Communautés bénéficiaires Prestataires de service	Mécanisme de gestion de plaintes : objectif, structures mises en place, canaux	Réunion d'information Communication médiatique, Prise en main	Tout au long du Projet Radio/TV et journaux locaux A l'endroit des bénéficiaires, au début du Projet et à chaque occasion, Après signature de contrat Lieu : au niveau central Date approximative : Août 2026	50% via la réunion organisée à cet effet 30 % via les médias invités 20% via les sites web de l'INS, du BCR, du MPCAD et de la Banque Mondiale	INS/BCR/ MPCAD
Suivi et évaluation de la mise en œuvre du projet	MF BM	Etat d'avancement des activités du Projet	Diffusion des rapports d'avancement et revue par Email Site web Atelier de revue trimestrielle	Durant la mise en œuvre du Projet Synthèse d'activités : Mensuel Rapport de suivi financier : Trimestriel Revue trimestrielle Suivi budgétaire (trimestre) Rapport de suivi des activités : Rapport annuel	50 % transmis durant les revues semestrielles 30% transmis sur site web 20% transmis par email	INS/BCR/ MPCAD
	Equipe INS, BCR et MPCAD.	Résultats de l'évaluation globale du projet (à mi-parcours)	Envoi des rapports via email	Mi-parcours Fin du projet	100% transmis per email	INS Consultants

Stade du projet	Parties prenantes ciblées	Liste des informations à diffuser dans le cadre du Projet	Méthodes proposées	Calendrier : Lieux/dates	Pourcentage à atteindre	Responsabilités
	Partenaires techniques et financiers (bailleurs)					
	Toutes les parties prenantes	Résultats positifs du Projet	Page Facebook, Site web Revue, Film, Brochures, Dépliants, message audio Correspondance Réunions	Page Facebook: INS, BCR, BM, UNFPA Site web: INS, BCR, BM, UNFPA Courriels	80 % transmis via les revues semestrielles 20 % transmis sur le site web et l'email	INS/BCR/ MPCAD /BM
	Equipe INS, Partenaires techniques et financiers (MF, bailleurs) Tout le monde	Etat d'avancement de la gestion des plaintes	Partage en courrier électronique (mail) Partage dans le site web	Mensuel, Semestriel Sites web de l'INS, BCR et MPCAD.	50% transmis par mail, 50% transmis par site web	INS/BCR/ MPCAD /UNFPA
	Toutes les parties prenantes	Documents cadres de gestion environnementale (Check list CGES, PGMO, PEES, PMPP) révisés après évaluation	Page Facebook Site web de l'INS, BCR, MPCAD et BM. Presse écrite Affichage	Après approbation/mise à jour des documents Sites web : INS, BCR ; BM Au niveau : national et provincial	25% transmis sur Facebook, 25% transmis sur site web, 25% transmis sur presse écrite, 25% transmis par affichage	INS/BCR/ MPCAD /BM
Clôture du Projet	Gouvernement, MF, PTF, opinion publique.	Information sur les réalisations (transferts, nombre de bénéficiaires)	Rapports, film vidéo et reportage audio de capitalisation. Eventuellement par une conférence de presse	A la fin du Projet.	Rapports et présentation 50%, presse et médias 50%	INS/BCR/ MPCAD

7.3. Stratégie proposée pour les consultations

Pour les consultations des parties prenantes, le projet utilisera plusieurs moyens de communication : formulaires de sondage, entretiens avec les différents acteurs et organisations concernés, ateliers ou groupes de discussion (focus group) sur des sujets précis.

Dans le cadre du Projet d'amélioration de la production des statistiques officielles et de l'organisation du RGPH-2 en République Démocratique du Congo, plusieurs mécanismes et outils de communication seront utilisés afin d'assurer une consultation inclusive, participative et efficace des parties prenantes. À cet effet, le projet pourra recourir notamment aux formulaires de sondage, aux entretiens avec les différentes institutions, organisations et acteurs concernés, ainsi qu'aux ateliers, réunions communautaires et groupes de discussion ciblés (focus groups) portant sur des thématiques spécifiques liées au projet et aux opérations du recensement.

Afin de garantir une large participation et une meilleure accessibilité de l'information sur l'ensemble du territoire national, le projet privilégiera également l'utilisation des plateformes numériques et des outils de communication à distance lorsque cela s'avérera pertinent et adapté au contexte des parties prenantes concernées. Les consultations et activités de mobilisation des parties prenantes prendront en considération les orientations suivantes :

- favoriser des consultations adaptées au contexte local et au profil des parties prenantes ;
- organiser, lorsque nécessaire, des réunions en petits groupes de discussion afin de faciliter les échanges et la participation effective des participants ;
- diversifier les moyens de communication en utilisant les médias sociaux, les plateformes numériques, les applications de visioconférence et autres outils de communication en ligne appropriés ;
- mettre en place, lorsque cela est pertinent, des espaces et groupes d'échanges dédiés selon les catégories de parties prenantes ciblées ;
- utiliser également les canaux traditionnels de communication tels que la radio, la télévision, les journaux, les lignes téléphoniques dédiées, les affiches et le courrier administratif, particulièrement dans les zones où l'accès aux outils numériques demeure limité ;
- privilégier, dans certaines communautés et selon les réalités sociolinguistiques locales, l'utilisation des langues nationales afin de garantir une meilleure compréhension des informations relatives au projet et de renforcer la participation des populations ;
- assurer une communication de proximité et identifier les canaux les plus appropriés pour consulter directement les populations, les ménages et les communautés affectées ou bénéficiaires des activités du projet.

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) veillera à adapter les méthodes et outils de consultation au contexte socioculturel, linguistique et géographique des différentes provinces de la RDC afin de garantir une participation inclusive, transparente et efficace des parties prenantes tout au long de la mise en œuvre du projet et des activités du RGPH-2.

Tableau 9. Méthode de consultations

Méthodes d'implication	Description et objectifs
Correspondances (téléphone, e-mails)	Relayer des informations et messages liés au projet, en veillant particulièrement à prévenir toute confusion susceptible de faire assimiler les activités du RGPH 2 à des actions à visée politique ou électoraliste, dans un contexte national sensible marqué par les dynamiques électorales en RDC.
Réunions directes	Ces rencontres ont pour objectif de recueillir les avis, perceptions et préoccupations des différents acteurs concernés par la démarche. Elles offrent un espace d'expression libre, permettant aux participants d'aborder, y compris, les sujets les plus sensibles, et de renforcer progressivement les relations de confiance avec les différentes catégories impliquées. Une attention particulière est accordée à l'inclusion des femmes et des filles, qui pourront être regroupées séparément lors de certaines sessions afin de garantir un environnement propice à la prise de parole et de s'assurer que leurs points de vue soient pleinement pris en compte dans les échanges.

Méthodes d'implication	Description et objectifs
Groupes de discussion	L'objectif d'un groupe de discussion est de réunir des acteurs partageant des intérêts ou des caractéristiques similaires afin d'échanger autour de thématiques spécifiques. Cette approche permet de présenter les informations relatives au recensement, de recueillir les avis des participants et de favoriser l'expression de petits groupes tels que les jeunes femmes, les jeunes mères, les personnes en situation de handicap ainsi que d'autres catégories vulnérables, afin de mieux intégrer leurs perceptions et préoccupations. Ces consultations prennent la forme d'entrevues semi-structurées et de focus groups organisés en effectifs restreints, généralement de 8 à 12 personnes, afin de faciliter la fluidité des échanges et d'approfondir le traitement des questions abordées. Cette configuration favorise une meilleure participation, une écoute plus attentive et une analyse plus détaillée des contributions des différentes catégories d'acteurs concernés par les opérations du recensement.
Réunions publiques	Ces rencontres offrent l'opportunité de diffuser les informations relatives aux opérations de recensement auprès d'un ensemble élargi d'acteurs concernés. Elles contribuent également à instaurer un dialogue avec les communautés, en particulier les populations directement concernées, tout en facilitant la transmission d'informations accessibles et compréhensibles, adaptées à des publics non spécialisés. Ces échanges permettent en outre de sensibiliser sur les règles de conduite attendues ainsi que sur le dispositif de gestion des plaintes. L'objectif est de s'assurer que les populations et les différentes parties prenantes soient informées des comportements jugés inappropriés et des modalités de signalement disponibles, afin de garantir un environnement de mise en œuvre transparent, responsable et respectueux des droits de chacun.
Ateliers	Des échanges en groupe, organisés de manière structurée, sont mis en place afin d'examiner les difficultés rencontrées et de dégager des pistes de solution adaptées. Dans le cadre de la production des statistiques et de l'organisation du recensement général de la population et de l'habitat, ces discussions permettent de confronter les points de vue des différents acteurs concernés, d'analyser les contraintes opérationnelles et de proposer des orientations pratiques pour améliorer la qualité et la cohérence des opérations statistiques.
Site web de l'INS/BCR	Offrir aux différents acteurs concernés un espace d'expression ouvert et continu, leur permettant d'aborder librement les questions sensibles, notamment celles liées aux violences basées sur le genre, ainsi que de partager leurs opinions, préoccupations et attentes relatives aux activités du projet et au RGPH 2.

Tableau 10 : Stratégie de consultation/mobilisation des parties prenantes

Stade du projet	Parties prenantes ciblées	Activités de consultation/mobilisation	Thème de la consultation/mobilisation	Méthodes utilisées	Calendrier / Fréquence	Date estimative du début de l'activité	Responsables
Préparation de la mise en œuvre du projet	Parties prenantes à l'échelle nationale/ provinciale/ locale	Consultations publiques	Avis sur le concept du Projet Avis sur les préoccupations environnementales et sociales et les mesures de mitigation	- Réunions formelles (présentielle ou virtuelle) - Réunion au niveau régional	Durant les études : 3 mois calendaires	Juillet 2026	INS/BCR
	Tout le monde		Avis sur les documents en vue de la diffusion des documents cadres de gestion environnementale et sociale	Mise à disposition des documents dans les bureaux, sur les sites web et la page Facebook et des cahiers pour émettre les commentaires	Après la validation des documents par la Banque Mondiale.	Juillet 2026	INST/BCR/MPCA D/BM/UNFPA
	- INS - Ministères sectoriels - Prestataires	Activités de formation et de renforcement de capacité de base/ prise en main	Thématiques sur la communication, environnementale et sociale, sur le mécanisme de gestion des plaintes, , sur le suivi de mise en œuvre	Réunions	avant démarrage	Juillet 2026	INS/BCR/BM
Mise en œuvre du projet: Lancement officiel et opérationnel du projet	100% par les réunions et consultations publiques	Information sur: - le Projet, les modalités, ses composantes, sa durée, origine du financement - Mécanisme d'assistance (gestion des plaintes) - Les parties prenantes	Thématiques sur les activités du projet, la communication, environnementale et sociale, sur le mécanisme de gestion des plaintes, sur le suivi de mise en œuvre	Ateliers national et provinciaux	Une fois, après la mise en vigueur	Aout 2026 Et rappel à mi-parcours du projet	INS/ BCR/UNFPA
Mise en œuvre du projet: Mise en œuvre des mesures d'accompagnement du projet	Toutes les parties prenantes	Sensibilisation	Thématiques sur la gestion environnementale et sociale (VBG/EAS/HS, Engagement citoyen, ...),	-Réunions -Les modules de formation du personnel de terrain doit comporter les	Continu	Dès le début de la mise en place de l'UGP ou du début de recrutement du personnel de terrain du RGPH 2	INS/BCR

Stade du projet	Parties prenantes ciblées	Activités de consultation/mobilisation	Thème de la consultation/mobilisation	Méthodes utilisées	Calendrier / Fréquence	Date estimative du début de l'activité	Responsables
			Vols, corruption, Extorsion, trafic d'influence, tribalisme, népotisme	éléments sur la gestion environnementale et sociale (VBG/EAS/HS, Engagement citoyen, ...), Vols, corruption, Extorsion, trafic d'influence, tribalisme, népotisme			
Mise en œuvre du projet: Mise en œuvre du mécanisme de gestion de plaintes (MGP)	Toutes les parties prenantes	Gestion des plaintes au niveau local par les éléments locaux (CPS, CMS, CGP)	Collecte des plaintes Traitement des plaintes au niveau local	Remplissage des formulaires Réponse verbale pour des plaintes verbales auxquelles ils peuvent apporter des réponses	Durant le Projet	Mensuel pour l'ensemble du projet	INS/BCR
Suivi- évaluation de la mise en œuvre du projet	Cabinet d'évaluation ou OSC MEF BM	-Elaboration et validation de TDR des activités d'évaluation -Validation des rapports d'évaluation	-Consistance, objet et méthodologie à adopter sur l'évaluation/étude -Exigence dans le TDR et qualités des livrables y afférents	-Demande d'avis de non-objection par e-mail -Partage des livrables (version physique et numériques), consultation par les parties prenantes et réception des feedback par e-mail Réunion technique	Au début du Projet A mi-parcours A posteriori		INS/BCR Consultants

7.4. Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet et l'organisation du RGPH 2, une attention particulière sera accordée à l'inclusion des groupes vulnérables tout au long du processus.

À cet effet, des réunions spécifiques seront organisées à leur intention afin de garantir leur participation effective aux différentes étapes du projet. Le processus d'identification des parties prenantes intégrera systématiquement la détermination des groupes susceptibles d'être considérés comme vulnérables dans le contexte du projet, notamment en fonction de leur accès limité à l'information, de leur situation socioéconomique ou de leur marginalisation.

En complément, des consultations ciblées sous forme de groupes de discussion (focus groups) et d'entretiens spécifiques seront conduites avec ces catégories de population durant les différentes phases de consultation, afin de recueillir leurs avis, préoccupations et besoins particuliers liés aux activités statistiques et au dénombrement du RGPH 2.

Par ailleurs, le projet mettra en place un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) accessible à l'ensemble des parties prenantes, y compris les groupes vulnérables, afin de faciliter la remontée des préoccupations, plaintes et suggestions relatives à la mise en œuvre des activités. Le fonctionnement de ce mécanisme sera assuré par le Comité de Gestion des Plaintes (CGP) du projet, chargé de garantir le traitement efficace, transparent et équitable des plaintes reçues dans le cadre des activités statistiques et du RGPH 2.

Pour les communautés répondant aux critères de la NES 7, notamment les communautés Batwa, Mbuti et Pygmées, les consultations seront conduites avec l'appui d'intermédiaires communautaires de confiance maîtrisant les dialectes locaux, conformément aux exigences de la NES 7. Le recrutement d'agents recenseurs issus de ces communautés ou familiers avec leurs langues et cultures sera priorisé, tel que prévu dans les Procédures de Gestion de la Main-d'Œuvre (PGMO). Des consultations en amont avec les organisations communautaires des peuples autochtones sur la conception du recensement et le contenu du questionnaire seront conduites avant le démarrage des opérations de cartographie de terrain.

7.5. Calendrier de mise en œuvre du PMPP pour le Projet

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) sera appliqué de manière concomitante avec l'ensemble des activités du Projet d'Amélioration de la Production des Statistiques Officielles en République démocratique du Congo, y compris l'organisation du RGPH 2, dès son entrée en vigueur et jusqu'à la clôture du projet.

Des consultations avec les parties prenantes ont déjà été conduites durant la phase préparatoire et se poursuivront de façon continue tout au long de la mise en œuvre. Elles permettront d'intégrer les ajustements nécessaires liés à la gestion du projet ainsi qu'aux effets potentiels ou émergents des activités statistiques et des opérations de dénombrement du RGPH 2. Cette approche vise à garantir une prise en compte permanente des réalités du terrain et une meilleure adaptabilité des interventions.

Dans cette dynamique, les parties prenantes seront régulièrement invitées à examiner les documents et plans du projet, ainsi qu'à formuler leurs observations. Ces contributions sont essentielles, dans la mesure où les instruments du projet sont conçus pour réduire les impacts négatifs éventuels et maximiser les retombées positives pour les populations concernées. De manière générale, les avis et commentaires devront être transmis au moins soixante-douze (72) heures avant toute prise de décision liée aux documents concernés.

À la suite de chaque cycle de consultation, l'ensemble des contributions sera consolidé dans un rapport de synthèse. Les versions révisées ou finales des documents seront ensuite partagées avec les parties prenantes, en particulier les groupes directement affectés par les activités du projet. La diffusion des informations reposera principalement sur des séances de restitution et sur la publication des documents validés. Ceux-ci seront mis à disposition sur les plateformes en ligne officielles du projet et des institutions concernées, tandis que des versions imprimées seront accessibles dans des lieux publics appropriés, afin d'assurer une large diffusion dans le cadre de la mise en œuvre du RGPH 2 et des activités statistiques associées.

Tableau 11. Calendrier général et récapitulatif de la mobilisation/consultation des parties prenantes

STADE/ACTIVITE S DU PROJET	Parties prenantes impliquées	Sujets de mobilisation	Méthodes de mobilisation	Calendrier et échéance de début	Date limite de réception de commentaires	Responsables	Fréquence
Préparation de la mise en œuvre du projet : Consultation publique	Parties prenantes à l'échelle nationale/ provinciale/ locale	Concept du Projet Information sur les documents de Gestion environnementale et sociale	Réunions formelles (présentielle ou virtuelle) Réunion au niveau provincial/local	Durant l'élaboration des documents de gestion environnementale et sociale	Le jour de la d'assemblée générale même	INS/BCR	Durant les opération de terrain du RGPH 2 : 1 mois calendaire
	Tout le monde	Documents cadres de gestion environnementale et sociale	Mise à disposition des documents dans les bureaux, sur les sites web et la page Facebook et des cahiers pour émettre les commentaires	Après la validation des documents par la Banque Mondiale	Un mois après diffusion	INS/BCR/BM	Après chaque mise à jour
Mise en œuvre du projet : Lancement officiel et opérationnel du projet	Parties prenantes	Information sur: -Le Projet, sa nature, sa durée et son financement -Les parties prenantes au projet -Mécanisme de gestion des plaintes	Ateliers	Avant démarrage des activités	Le jour des ateliers	INS/BCR/BM/U NFPA	Une fois
Mise en œuvre du projet : Mise en œuvre des activité	INS/BCR	Communication, sur les activités, sur les résultats du projet, sur les Feedback des bénéficiaires, gestion des risques/impacts environnementaux et sociaux,	Réunions/Médias	Au début de la mise en œuvre du projet		INS/BCR	Une fois
Suivi et évaluation de la mise en œuvre du projet	Tout le monde	Evaluation de la mise en œuvre (i) des activités du projets ; (ii) des documents de gestion	Mise à disposition des documents dans les bureaux, sur les sites web et la page Facebook et des	Après la validation des documents par la Banque Mondiale	Un mois après la diffusion	INS/BCR/BM/U NFPA	Après chaque mise à jour

STADE/ACTIVITE S DU PROJET	Parties prenantes impliquées	Sujets de mobilisation	Méthodes de mobilisation	Calendrier et échéance de début	Date limite de réception de commentaires	Responsables	Fréquence
		environnementale et sociale, ajustement, et republication	cahiers pour émettre les commentaires				
Suivi et évaluation de la mise en œuvre du projet : Suivi de l'avancement global du projet	INS/BCR/UGP/BM/ UNFPA	Sous-projets, indicateurs de suivi, résultats obtenus	-Réunions techniques régulières -Dialogue direct auprès des bénéficiaires - Correspondance directe (mail, rapportage)	Tous les mois	-3 jours après réunion -instantané -5 jours après envoi rapport	INS/BCR/UGP/ BM/UNFPA	En continu
	INS/BM		Restitution des enjeux périodiques liés aux documents de gestion environnementale et sociale	Tous les six mois	-5 jours après restitution	INS/BM	En continu
Suivi et évaluation de la mise en œuvre du projet : Elaboration et validation de TDR des activités d'évaluation, Validation des rapports d'évaluation	Toutes les catégories de parties prenantes	Sous-projets, indicateurs de suivi, résultats obtenus	-Réunions de consultation des acteurs -enquête auprès des bénéficiaires	A mi-parcours A la fin du projet		INS/Consultants	Une fois par période
Suivi et évaluation de la mise en œuvre du projet : Suivi des plaintes et des doléances	Toutes les parties prenantes	Nature des plaintes, types de réponse, niveau de satisfaction des plaignants	-Réunions techniques -Correspondance directe	Tous les mois		INST/BCR/UGP /BM/UNFPA	En continu

7.6. Examen des commentaires

Les commentaires (écrits et verbaux) seront recueillis par le Spécialiste Social et Environnemental du projet. Ces responsables examineront et analyseront minutieusement ces commentaires et les considéreront selon leurs pertinences. Un feedback sur ces commentaires devra aussi être effectué auprès des parties prenantes concernées.

En ce qui concerne les commentaires, qu'ils soient formulés par au écrits ou verbaux ; le Projet d'Amélioration de la Production des Statistiques Officielles en RDC confère le rôle de leur examen au Spécialiste social et environnemental du projet.

L'ensemble de ces contributions fera l'objet d'un examen rigoureux et d'une analyse approfondie par les responsables désignés, afin d'en apprécier la pertinence et de déterminer leur prise en compte dans le processus de mise en œuvre des activités du projet et des opérations du RGPH 2.

En outre, un mécanisme de rétroaction sera systématiquement mis en œuvre à l'endroit des parties prenantes concernées. Ce retour d'information permettra de les informer de la suite réservée à leurs observations, qu'elles soient intégrées ou non, dans un souci de transparence, de participation continue et d'amélioration de la qualité de la mise en œuvre du projet et du RGPH 2.

7.7. Phases ultérieures du projet

Le PMPP du Projet d'Amélioration de la Production des Statistiques Officielles en République démocratique du Congo, incluant l'organisation du RGPH 2, définit les modalités de diffusion continue des informations tout au long du cycle de vie du projet.

À ce titre, il encadre les mécanismes de partage régulier des données, documents techniques et rapports périodiques produits dans le cadre des activités statistiques et des opérations de recensement. Ces informations seront communiquées de manière structurée aux différentes parties prenantes, tant durant la phase de préparation que tout au long de la mise en œuvre du projet.

Ce dispositif vise à assurer une circulation fluide, transparente et accessible de l'information entre les acteurs impliqués, afin de renforcer la participation, la redevabilité et la compréhension des avancées du projet et du RGPH 2.

8. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES DU PROJET

8.1. Ressources

Dans cette première phase de développement du PMPP, tous les commentaires relatifs à la préparation du PMPP seront traités directement par le responsable de la communication du projet (au sein de l'UGP).

Pour la mise en œuvre du PMPP, le projet mettra à disposition les ressources suivantes :

Tableau 12: Budget initial pour la mise en œuvre du PMPP

ACTIVITÉS		Montant(USD)
1	Activité 1 : PREPARATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DECIDE	
1.1	Confection de kits de visibilité du projet DECIDE pour ateliers et terrains	20 000
1.2	Veille informationnelle et revue de presse sur les activités du projet DECIDE	10 000
	S/Total activité 1.	30 000
2	Activité 2 : DIFFUSION D'INFORMATIONS SUR LE PROJET	
2.1	Lancement officiel du Projet DECIDE	50 000
2.2	Réunion thématique n° 1 (Ex : Présentation de la première partie du Projet aux parties prenantes)	30 000
2.3	Réunion thématique n° 2 (Ex : Risques et impacts environnementaux et sociaux...)	30 000
2.4	Réunion thématique n° 3 (Ex : Mise en place du mécanisme de plainte...)	30 000
2.5	Revue semestrielles ou Renforcement de la visibilité de la situation d'avancement du projet 2026 à 2030	5 000
2.6	Faire connaître aux décideurs/grand public l'appui apporté par Projet DECIDE à l'INS	20 000
2.7	Production de supports audiovisuels relatifs aux principales activités appuyées par le projet (ateliers, renforcement des capacités, travaux de terrain...) à Kinshasa et dans quelques provinces qui seront déterminées par choix raisonné afin d'assurer plus de visibilité	30 000
2.8	Production et diffusion de publipage (10mn) sur une thématique choisie sur le Projet DECIDE (annuel)	10 000
2.9	Production et diffusion d'une émission radiophonique spéciale sur une thématique choisie sur le Projet DECIDE (tous les deux mois)	10 000
2.10	Production et diffusion de bulletin des activités du Projet DECIDE après chaque revue (2 fois par an)	10 000
	S/Total activité 2.	225 000
3	Activité 3 : CONSULTATION ET MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	
3.1	Réunion thématique n° 1 (Ex : Rencontre avec les principaux acteurs du Projet...)	20 000
3.2	Réunion thématique n° 2 (Ex : Rencontre avec les groupes des bénéficiaires au niveau national...)	20 000
3.3	Réunion thématique n° 3 (Ex : Rencontre avec les groupes vulnérables au niveau national...)	20 000
	S/Total activité 3.	60 000
	TOTAL	315 000

8.2. Fonctions de gestion et responsabilités

La mise en œuvre du PMPP relève de la responsabilité principale de l'UGP au sein du MPDAC. Le Spécialiste social et environnemental coordonne la mise en œuvre du PMPP, avec l'appui du Spécialiste Genre/VBG pour les questions liées à l'EAS/HS et aux groupes vulnérables. L'UNFPA et les autres

partenaires d'exécution contribuent aux activités de mobilisation des parties prenantes dans leurs domaines respectifs, sous la supervision de l'UGP. Ces deux acteurs techniques jouent un rôle déterminant dans la coordination, le suivi et la conduite des activités de mobilisation des parties prenantes, en veillant au respect des principes d'inclusion, de participation et de transparence tout au long des opérations statistiques et du processus de recensement.

En outre, l'ensemble des activités relatives à la mobilisation des parties prenantes est soumis à l'approbation préalable d'un Comité de pilotage du projet, actuellement en cours de mise en place. Cette instance constitue l'organe d'orientation stratégique du projet. Elle est chargée de définir les grandes orientations de la stratégie de mobilisation des parties prenantes et d'assurer la supervision globale de l'exécution des activités programmées, notamment celles liées à la préparation et à la réalisation du RGPH 2 ainsi qu'au renforcement du Système Statistique National.

9. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

9.1. Dispositif institutionnel de traitement de plaintes et sa mise en place

Durant la phase préparatoire ainsi qu'au démarrage de la mise en œuvre du Projet d'amélioration de la production des statistiques officielles et de l'organisation du Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-2) en République Démocratique du Congo, toute plainte, préoccupation ou doléance liée aux activités du Projet sera provisoirement reçue par le Point focal Environnemental et Social (E&S) du Projet, en attendant la mise en place formelle du Comité de Gestion des Plaintes (CGP).

Le Comité de Gestion des Plaintes sera institué dès le recrutement des responsables concernés par le Projet. Il sera composé notamment d'un représentant de l'UNFPA afin de garantir son impartialité, du Spécialiste social et environnemental, du Responsable du suivi-évaluation ainsi que du Responsable de la communication du Projet. Ce comité aura pour mission d'assurer la réception, l'enregistrement, l'analyse, le traitement et le suivi des plaintes émanant des différentes parties prenantes dans le cadre des opérations statistiques et des activités du RGPH 2.

Par ailleurs, le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) destiné aux travailleurs du Projet est développé dans le Plan de Gestion de la Main-d'œuvre (PGMO). Ce mécanisme spécifique sera opérationnel avant le recrutement et la mobilisation des travailleurs du Projet, puis maintenu durant toute la période de mise en œuvre des activités afin de garantir un cadre de travail respectueux, sécurisé et conforme aux exigences environnementales et sociales applicables.

En complément du MGP mis en place au niveau du Projet, des protocoles spécifiques seront élaborés pour le traitement des plaintes sensibles, notamment celles liées à l'Exploitation et aux Abus Sexuels ainsi qu'au Harcèlement Sexuel (EAS/HS). À cet effet, en dépit du numéro vert qui sera mis en place par l'UGP, le Projet s'appuiera sur les structures spécialisées déjà existantes au niveau national, provincial et local, notamment les numéros verts nationaux (les numéros d'urgence de la police par exemple), les centres de prise en charge psychosociale et médicale, les cellules d'écoute, les services d'assistance juridique, les églises ainsi que toute autre structure compétente en matière de protection et d'accompagnement des survivant(e)s. Des protocoles de collaboration et de référencement seront établis entre le Projet et ces structures spécialisées afin d'assurer une prise en charge confidentielle, sécurisée, diligente et adaptée des plaintes sensibles enregistrées dans le cadre du Projet et des opérations du RGPH2.

9.2. Différentes étapes de traitement des plaintes

Les différentes étapes proposées pour le traitement des plaintes liées aux activités d'amélioration de la production des statistiques officielles et aux opérations du RGPH 2 se présentent comme suit :

- ***Traitement des plaintes au niveau local :***

Ce premier niveau de résolution repose sur l'écoute, la concertation, la médiation et le règlement à l'amiable des plaintes affectant les communautés concernées par les activités statistiques et les opérations de recensement. Lorsque la plainte ne peut être résolue à ce niveau, notamment en raison de sa nature ou de sa complexité, celle-ci est transmise à l'Unité de Gestion du Projet (UGP) pour traitement par le Comité de Gestion des Plaintes (CGP). Toutefois, toutes les plaintes traitées au niveau local seront communiquées au Spécialiste social et environnemental de l'UGP à des fins de consolidation et de suivi.

- ***Traitement des plaintes au niveau provincial :***

Lorsqu'une plainte est enregistrée à l'échelle provinciale, les autorités ou structures compétentes procèdent à son examen et à son traitement, particulièrement pour les situations impliquant les communautés ou les activités opérationnelles du projet dans les provinces concernées. Si aucun règlement satisfaisant ne peut être trouvé à ce niveau, la plainte est alors transférée à l'UGP pour une prise en charge par le CGP. Par ailleurs, les plaintes traitées au niveau provincial feront également l'objet d'une remontée d'informations vers le Spécialiste social et environnemental de l'UGP pour consolidation des données et suivi global du mécanisme.

- ***Traitement des plaintes déposées auprès des autres parties prenantes :***

Les plaintes reçues par les autres parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des activités statistiques et du RGPH 2 seront orientées vers l'UGP afin d'être examinées et traitées par le Comité de Gestion des Plaintes. Le Spécialiste social et environnemental assurera également la consolidation et le suivi des informations relatives à ces plaintes.

- ***Recours à la voie judiciaire :***

Le recours aux juridictions compétentes constitue la dernière option offerte au plaignant lorsque les différents mécanismes de règlement à l'amiable n'ont pas permis d'aboutir à une solution satisfaisante. Toutefois, le projet privilégiera autant que possible les mécanismes consensuels et les approches de médiation afin de limiter le recours aux procédures judiciaires.

9.3. Sensibilisation et information sur le Mécanisme de gestion des plaintes

Les différentes parties prenantes ainsi que le Spécialiste social et environnemental assureront l'information et la sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes sur l'existence du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) mis en place pour les activités d'amélioration de la production des statistiques officielles et les opérations du RGPH 2 en RDC. Ce mécanisme prendra en compte toutes les plaintes, préoccupations et doléances susceptibles de survenir durant les phases de préparation et de mise en œuvre des activités.

Les informations relatives au fonctionnement du MGP seront diffusées de manière claire, accessible et compréhensible pour les différents groupes cibles, en utilisant des supports et canaux de communication adaptés, notamment l'affichage au niveau des bureaux des ministères et services concernés, les médias, les réunions d'information, les séances de sensibilisation communautaire ainsi que tout autre moyen approprié. Une attention particulière sera accordée à la clarification des procédures et modalités

d'enregistrement des plaintes, lesquelles devront être clairement expliquées et mises en évidence lors des activités de communication et de sensibilisation.

9.4. Mécanisme de dépôt des plaintes et doléances

Durant la phase de préparation du projet, les doléances pourraient être rapportées par les moyens suivants :

- ❖ Verbal par rencontre directe entre le plaignant et le spécialiste social et environnemental ;
- ❖ Le projet mettra en place des boîtes de doléances visibles et accessibles pour tout public au niveau de l'UGP. Le spécialiste social et environnemental est responsable de les vérifier quotidiennement ;
- ❖ Appel téléphonique : les plaignants peuvent également téléphoner au spécialiste social et environnemental du projet qui est membre du comité de gestion des plaintes ;
- ❖ Lettre envoyée au spécialiste social et environnemental du projet. Les doléances peuvent également être adressées par une lettre officielle à la direction générale de l'INS, à la coordination du BCR, à la BM ou à l'UNFPA.

Au cours de la phase préparatoire et de mise en œuvre proprement dite des activités du projet et de l'organisation du RGPH 2, les plaintes, préoccupations et doléances des parties prenantes pourront être recueillies à travers plusieurs canaux de communication, afin de garantir un accès inclusif et accessible au Mécanisme de Gestion des Plaintes.

▪ **Voie verbale :**

Les doléances pourront être formulées directement lors des échanges ou rencontres entre les plaignants et le Spécialiste social et environnemental, chargé notamment du suivi des questions sociales et environnementales ainsi que de la gestion des plaintes liées aux activités statistiques et aux opérations de recensement.

▪ **Boîtes de doléances :**

Des boîtes de doléances visibles, accessibles et sécurisées seront installées au niveau de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) afin de permettre au public de soumettre librement ses préoccupations et plaintes. Le Spécialiste social et environnemental sera responsable de leur vérification régulière ainsi que du suivi des doléances enregistrées.

▪ **Appels téléphoniques :**

Les parties prenantes auront également la possibilité de transmettre leurs plaintes par téléphone auprès du Spécialiste social et environnemental du projet, membre du Comité de Gestion des Plaintes (CGP), afin de faciliter un accès rapide au mécanisme de gestion des préoccupations.

▪ **Correspondances écrites :**

Les doléances pourront aussi être transmises par lettre officielle adressée au Spécialiste social et environnemental, à la Direction Générale de l'INS, au coordonnateur du Bureau Central de Recensement (BCR), ainsi qu'aux partenaires impliqués dans l'appui au projet, notamment la Banque mondiale et l'UNFPA.

▪ **Bureau d'écoute spécial (composé de personnel de santé)**

Ce canal sera utilisé pour particulièrement des survivants ou survivantes du harcèlement ou des violences sexuelles pour une meilleure prise en charge psychologique. Les conclusions de ce bureau seront transmises à l'UGP qui en jugera l'opportunité qui peut conduire à référer le cas en justice, et une prise en charge médicale totale de la victime.

Le suivi des plaintes relatives à l'EAS/HS via le Bureau d'écoute spécial ne sera effectué qu'avec le consentement explicite et préalable de la survivante ou du survivant. Toutes les allégations d'EAS seront gérées en coordination avec le réseau inter-agences PSEA, conformément aux POS/SOP du réseau et à la stratégie nationale PSEAH.

Des mécanismes de dépôt anonyme de plaintes seront mis en place, notamment des boîtes de doléances sécurisées et un numéro vert, afin de permettre aux parties prenantes de signaler des incidents sans crainte de représailles, conformément à la NES 10. Les plaintes anonymes seront enregistrées et triées par le Spécialiste social et environnemental de la même manière que les plaintes identifiées.

9.5. Principes pour le traitement des plaintes

Toute plainte ou doléance reçue dans le cadre des activités d'amélioration de la production des statistiques officielles et des opérations du RGPH 2 en République démocratique du Congo devra faire l'objet d'un traitement équitable, transparent et confidentiel, conformément aux procédures établies par le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).

À cet effet, chaque plainte enregistrée sera systématiquement documentée, vérifiée et analysée afin d'en apprécier la nature et le niveau de traitement requis. Lorsque cela s'avérera nécessaire, des investigations complémentaires pourront être menées avant qu'une décision appropriée ne soit prise. Les réponses et mesures arrêtées seront ensuite communiquées au plaignant concerné dans des délais raisonnables et selon les modalités prévues par le mécanisme.

Le processus de traitement d'une plainte sera considéré comme clôturé uniquement après la résolution du problème soulevé, la prise de décision y afférente ainsi que la transmission d'un retour d'information au plaignant.

Par ailleurs, l'ensemble des plaintes reçues par les différentes parties prenantes précédemment identifiées sera centralisé et examiné par les structures compétentes impliquées dans la mise en œuvre des activités statistiques et du recensement général. Ces dernières procéderont à l'analyse des faits rapportés et statueront conformément aux procédures établies et aux responsabilités qui leur sont attribuées.

9.6. Niveau de traitement des plaintes et doléances

- **Tri et classement des plaintes**

Les étapes de tri et de classification des plaintes reçues dans le cadre des activités d'amélioration de la production des statistiques officielles et de l'organisation du RGPH 2 en République démocratique du Congo consisteront, dans un premier temps, à identifier la nature des plaintes enregistrées et, dans un second temps, à catégoriser les informations recueillies afin de déterminer le niveau de traitement requis, les délais de prise en charge ainsi que l'entité compétente chargée de l'examen et, le cas échéant, des investigations y afférentes.

Ces opérations de tri et de classement seront assurées directement par le Spécialiste social et environnemental du projet, en coordination avec les structures concernées du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).

Compte tenu de l'étendue géographique de la République démocratique du Congo, du volume potentiel des plaintes susceptibles d'être enregistrées dans le cadre des activités statistiques et des opérations du RGPH 2, ainsi que des contraintes opérationnelles liées à la remontée des informations, le délai maximal de tri et de classification des plaintes est fixé à cinq (05) jours ouvrables à compter de la date de réception de la plainte.

- **Traitement des plaintes**

De manière générale, le Comité de Gestion des Plaintes (CGP) mis en place pour les activités d'amélioration de la production des statistiques officielles et les opérations du RGPH 2 en République démocratique du Congo est chargé d'assurer le traitement des plaintes et doléances enregistrées à travers le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).

À ce titre, le Comité :

- ❖ examine l'éligibilité des plaintes soumises au mécanisme de gestion des plaintes ;
- ❖ constitue, lorsque cela s'avère nécessaire, tout dossier ou document utile à l'analyse et au traitement de la plainte ;
- ❖ apprécie la pertinence et la recevabilité des faits rapportés ;
- ❖ mène, au besoin, des investigations complémentaires afin de mieux cerner les circonstances liées à la plainte ;
- ❖ formule des propositions de réponse et des mesures de résolution appropriées ;
- ❖ prend les décisions nécessaires et transmet au plaignant les recommandations ainsi que les résolutions arrêtées ;
- ❖ consigne l'ensemble des décisions, recommandations et mesures prises dans le registre des plaintes du projet afin d'assurer la traçabilité et le suivi des dossiers traités.

Pour les plaintes enregistrées durant la phase préparatoire des activités statistiques et des opérations du RGPH 2, le processus de règlement à l'amiable devra être finalisé dans un délai maximal de trente (30) jours. Ce délai couvre l'ensemble du processus, depuis la réception de la plainte jusqu'à la clôture définitive du dossier dans les bases de données et outils de suivi du mécanisme de gestion des plaintes.

Pour les plaintes urgentes, notamment les allégations d'EAS/HS, les incidents impliquant un risque pour la vie ou des blessures graves, et les incidents de sécurité, le CGP accusera réception et engagera une réponse dans un délai de 24 heures suivant la notification, indépendamment du délai standard de tri de cinq jours.

9.7. Clôture de la plainte

La procédure de traitement des plaintes sera considérée comme clôturée lorsque le processus de médiation aboutira à une solution jugée satisfaisante par les différentes parties concernées dans le cadre des activités statistiques et des opérations du RGPH 2 en République démocratique du Congo.

Dans ce cas, l'accord ou la résolution obtenue devra être formellement documenté(e) et consigné(e) dans les outils de suivi du Mécanisme de Gestion des Plaintes, afin d'assurer la traçabilité des décisions prises ainsi que le suivi des plaintes traitées de manière consensuelle.

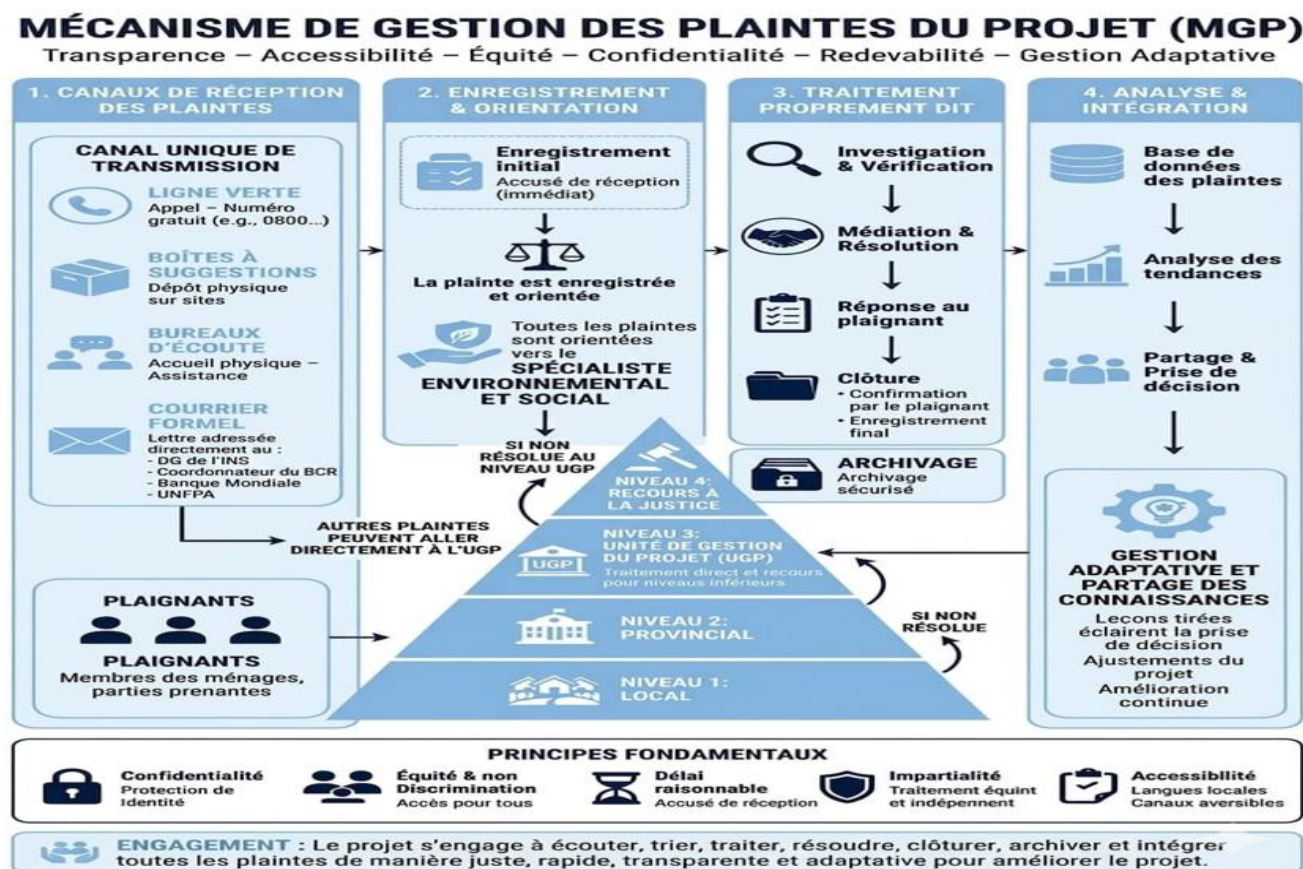
9.8. Archivage

L'archivage des informations et de la base de données du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) sera assuré au niveau du Comité de Gestion des Plaintes (CGP). À cet effet, un système d'archivage physique et électronique sera mis en place afin de garantir le classement, la sécurisation et la traçabilité de l'ensemble des plaintes et doléances reçues et traitées dans le cadre des activités d'amélioration de la production des statistiques officielles et des opérations du RGPH 2 en République démocratique du Congo.

Par ailleurs, une base de données centralisée sera développée pour capitaliser l'ensemble des plaintes enregistrées, leur état de traitement ainsi que les mesures de résolution apportées au cours des phases de préparation et de mise en œuvre des activités statistiques et du recensement général.

Le Comité de Gestion des Plaintes assurera la gestion et la mise à jour de cette base de données centrale, ainsi que le suivi global du traitement des plaintes. À ce titre, il sera chargé de produire des rapports périodiques présentant notamment le nombre de plaintes reçues, les différentes catégories de plaintes enregistrées, les cas traités et résolus, ainsi que les retours d'information communiqués aux plaignants. Ces rapports permettront d'assurer un suivi régulier du fonctionnement du mécanisme et de renforcer la transparence dans la gestion des préoccupations liées aux activités du projet et du RGPH 2.

Figure 1 : Mécanisme de gestion des plaintes



A noter qu'en cas d'insatisfaction, le plaignant, il est libre de faire un appel recours en appel (cf. niveau 4 de la pyramide).

10. SUIVI ET ETABLISSEMENT DE RAPPORTS

Le suivi et l'établissement des rapports dans le cadre des activités d'amélioration de la production des statistiques officielles et de l'organisation du RGPH 2 en République démocratique du Congo intégreront l'implication des parties prenantes et des populations affectées par le projet, notamment dans le suivi des mesures d'atténuation définies dans les instruments environnementaux et sociaux du projet, tels que précisés dans le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES). Celui-ci précise, à la suite de consultations approfondies avec l'ensemble des parties concernées, les modalités d'implication de ces dernières dans les processus de suivi et d'évaluation.

Un système de suivi participatif sera mis en place afin de permettre l'utilisation d'indicateurs sensibles aux préoccupations et contributions des parties prenantes. Dans cette dynamique, le projet veillera à intégrer les observations des acteurs concernés, afin de trianguler les résultats techniques et scientifiques avec les retours issus des consultations, et d'assurer leur participation active aux discussions lors des missions externes de suivi et d'évaluation.

Toutes les réunions de mobilisation des parties prenantes donneront lieu à l'élaboration de procès-verbaux, lesquels seront archivés dans la base de données dédiée à la mobilisation des parties prenantes du projet. Ce dispositif vise à garantir, d'une part, la disponibilité de documents de référence permettant de retracer les avis exprimés et, d'autre part, la prise en compte effective des engagements pris au cours des échanges. En outre, les résultats issus des activités de mobilisation des parties prenantes, ainsi que les commentaires intégrés, seront reportés dans le PEES et dans les rapports périodiques de suivi-évaluation produits par l'ensemble des parties concernées. Bien que destinés principalement à un usage interne, ces éléments feront l'objet d'un rapport annuel sur la mobilisation des parties prenantes dans le cadre des activités statistiques et du RGPH 2.

Les indicateurs de suivi de la mobilisation des parties prenantes seront reportés trimestriellement, en cohérence avec les rapports trimestriels de suivi E&S soumis à la Banque Mondiale conformément au PEES. Les indicateurs relatifs au MGP, notamment le nombre, le statut et le taux de résolution des plaintes, seront reportés mensuellement durant les phases actives des opérations de terrain du recensement.

Le Spécialiste social et environnemental, en charge de la mise en œuvre du PMPP, assurera la consolidation et la diffusion des résultats des activités de mobilisation des parties prenantes sous forme de rapports synthétiques et consolidés.

Par ailleurs, d'autres mécanismes de dissémination des informations seront intégrés dans le PMPP, notamment à travers l'organisation d'ateliers de restitution, des émissions radiophoniques, ainsi que tout autre canal de communication identifié comme pertinent lors du processus de préparation et de consultation du plan.

Tableau 13. Indicateurs de suivi

Indicateurs	Cibles	Fréquence	Source
- Taux de représentativité des parties prenantes dans les consultations publiques ; - Pourcentage des services techniques ayant participé aux consultations ; - Pourcentage des autorités locales ayant participé aux consultations ; - Pourcentage des associations/ONG ayant participé aux consultations ;	- Au moins 80% des parties dans les consultations publiques - Au moins 80% des services techniques ayant participé aux consultations publiques - Au moins 30% des femmes	- Durant la préparation du Projet	- Rapport avec résultats de la consultation publique - Fiche de présence

- Pourcentage des membres de la communauté ayant participé aux consultations ; - Taux de représentativité des femmes aux consultations ; - Taux de représentativité des personnes vulnérables aux consultations.	ayant participé aux consultations publiques - Au moins 20% des personnes vulnérables ayant participé aux consultations publiques		
- Nombre de commentaires sur les documents cadre de gestion environnementale et sociale	-	-	- Rapport de consultation
- Nombre de séances de sensibilisation	- 4 séances de sensibilisation par mois (une séance par semaine)	- Mensuel	-
- % de problèmes spécifiques résolus durant les réunions	- Au moins 90% des problèmes spécifiques résolus au cours d'un trimestre	- Trimestriel	- PV de réunion
- Nombre total de plaintes reçues - Nombre de plaintes émises par des femmes - % de plaintes résolues - % de plaintes restituées - Durée moyenne de traitement par catégorie et la zone (locale, provinciale ...) - Nombre de plaintes référées au Tribunal	-	- Mensuel	- Rapport semestriel sur la gestion des plaintes
- Nombre de plaintes EAS/HS reçues, traitées et référées (rapportées de manière agrégée)	-	- Mensuel	- Registre confidentiel du CGP
- Nombre de communautés autochtones, PDI et réfugiés consultés dans le cadre du PMPP	- Au moins une consultation par groupe vulnérable identifié avant le démarrage des opérations de terrain	- Trimestriel	- PV de réunion et rapports de terrain
- Taux de conformité de l'UNFPA avec les obligations E&S contractuelles	- 100%	- Trimestriel	- Rapports mensuels de l'UNFPA soumis à l'UGP

10.1. Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi

Au regard des activités projet et de l'organisation du RGPH 2, les parties prenantes seront associées de manière active aux activités de suivi à travers plusieurs dispositifs prévus dans le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), notamment :

- Une implication des acteurs concernés selon une approche consultative, conformément au PMPP, en s'appuyant sur les mécanismes de communication et de concertation déjà mis en place avec les différentes parties prenantes du projet ;
- Une remontée périodique, sur une base semestrielle, des observations et appréciations des parties prenantes concernant la performance environnementale et sociale ainsi que l'application des mesures d'atténuation définies dans le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) ;
- Des revues régulières permettant de vérifier le respect des engagements contenus dans l'accord juridique, y compris ceux relatifs au PEES ;
- Le cas échéant, conformément au PMPP, l'intégration d'acteurs tiers tels que des spécialistes indépendants, des communautés locales et des représentants institutionnels (ministères, entreprises et autres structures concernées), afin de compléter, consolider ou valider les informations issues du dispositif de suivi participatif.

Les différentes parties concernées seront périodiquement réunies pour examiner les principaux indicateurs liés à leur participation. Les personnes directement affectées ainsi que les autres acteurs impliqués auront la possibilité d'exprimer leur niveau de satisfaction ou d'insatisfaction vis-à-vis du processus de consultation, et de proposer des ajustements destinés à renforcer l'efficacité de la mise en œuvre.

Par ailleurs, les évaluations internes et externes intégreront des éléments relatifs au dispositif de mobilisation des acteurs, et aboutiront, si nécessaire, à des recommandations visant à améliorer continuellement le mécanisme de participation et de dialogue.

10.2. Rapports aux groupes de parties prenantes

Les résultats issus des activités de concertation avec les acteurs concernés seront partagés aussi bien avec les différentes catégories d'intervenants qu'avec les groupes directement touchés, selon des modalités et un calendrier définis à l'avance. Cette diffusion s'effectuera en recourant aux supports de communication prévus dans le présent document, notamment sous forme d'informations écrites ou orales, adaptées aux profils des publics ciblés.

En outre, une attention particulière sera accordée à la sensibilisation continue des parties prenantes sur l'existence du mécanisme de gestion des plaintes ainsi que sur ses modalités de fonctionnement, afin d'en assurer une meilleure appropriation et une utilisation effective tout au long de la mise en œuvre des activités.

11. ANNEXES

Annexe 1. Modèle de fiches de traitement de plaintes

PROJET DECIDE	
Fiche 1. FICHE DE DEPÔT DE PLAINTES	
Date : _____	
Province : _____	
Milieu : 1. Urbain 2. Rural	
Village/Quartier de : Commune de : Rue :	
Dossier N°.....	
- Nom du plaignant : _____ - Contact (téléphone, email) : _____	
<u>DESCRIPTION DE LA PLAINTES</u> <i>(Nature de la plainte, date de survenue du cas si plainte se rapportant à un incident particulier, lieu de survenue du cas)</i>	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
[Date et lieu] [Signature du plaignant]	[Date et lieu] [Signature du responsable de réception de la plainte]

ACCUSÉ DE RECEPTION	
Nous soussignons Membre du Comité de Gestion des Plaintes (CGP) du Projet DECIDE (P513798), attestons par la présente la réception de plainte déposées par :	
- Nom du plaignant : _____ - Adresse : _____ - Village/quartier : _____ - Numéro de dossier : _____	
[Date et lieu] [Signature du plaignant]	[Date et lieu] [Signature du responsable de réception de la plainte]

FICHE 2. PROCES-VERBAL DE TRAITEMENT DE PLAINTE

- Mr/Mme Nom et Prénoms : _____
- Adresse : _____
- Numéro du ménage: _____

Le Comité de Gestion de plainte (CGP) atteste avoir reçu votre plainte ci-désigné :

- Référence N° : _____ Date d'enregistrement : _____
- Relative à : _____
- Objet de la plainte : _____

Et nous vous informons qu'après vérification

- Votre plainte est considérée et le Projet vous informe que (décision à décrire) : _____
- Votre plainte a été refusée car _____
- Votre plainte va être examinée au niveau de l'UGP et une réponse vous sera communiquée ultérieurement au plus tard le _____

Signature des CGP qui ont traité la plainte

Signature du plaignant :

J'atteste avoir pris connaissance de la décision prise par le Comité de Gestion de plainte

N.B. *Le présent PV est établi en deux exemplaires : dont 01 copie pour le plaignant et une copie à transmettre à l'entité responsable de l'exécution*

Annexe 2. Modèle de registre d’enregistrement des plaintes

Projet DECIDE

REGISTRE D’ENREGISTREMENT DES PLAINTES

CODE	Date de réception plaintes	Constat				Niveau de traitement	Analyse des causes	Identification des actions de réponses	Planification des actions		Mise en œuvre des actions	Suivi et mesure d'efficacité des actions mises en place		Délai de traitement	Statut
		Sources des Données /Informations	Constat / Description de la doléance	Entités/Parties intéressées concernées	Catégorie de doléance				Responsable	Date	Actions engagées	Mesure d'efficacité des actions	Justificatifs		

Annexe 3. Ensemble des préoccupations et suggestions des parties prenantes

PARTICIPANTS	PREOCCUPATIONS	SUGGESTIONS/ASPIRATIONS
Institut National de la Statistique (INS) et Banque Mondiale (BM)	Le RGPH 2 mobilise beaucoup de ressources financières, la contribution de la Banque Mondiale se situe autour de 100 millions de dollars ; nécessité d'une acceptation de ce financement entre le Gouvernement de la RDC/INS et la Banque Mondiale ; Risque de paralysie des autres activités statistiques car la majorité des ressources est orientée vers le RGPH 2	Garantir une affectation proportionnelle de ressources pour que le RGPH 2 n'entame pas le budget d'autres activités statistiques.
UNFPA (coordonnateur des bailleurs de fonds)	Plusieurs partenaires techniques et financiers, chaque partenaire peut avoir ses exigences ou normes ; risque élevé de retard dans le versement des fonds dans l'espoir qu'un autre partenaire a déjà pris en charge une activité ;	Coordonner l'ensemble des partenaires techniques et financiers, et garantir le respect des normes et standards internationaux d'un RGPH S'assurer de la disponibilité des ressources financières afin d'éviter le retard dans le calendrier des activités
Les Agences des Nations Unies	L'accès des équipes dans les zones de conflits ou d'accès difficile peut constituer un frein aux opérations, et impacter sur le calendrier des activités	Créer des mécanismes pour que des discussions soient établies afin de faciliter la mobilité et assurer la sécurité des équipes dans les zones d'accès difficile ou de conflits.
Ministères sectoriels (Plan, Finances, Budget, Intérieur, Santé, Éducation, Agriculture, Environnement, Enseignement Supérieur, etc.)	Faible disponibilité de données exhaustives, fiables et actualisées pour la planification. Faible coordination entre l'INS/BCR pour la prise en compte des besoins réels des sectoriels en termes de données	Renforcer la coordination entre l'INS/BCR pour la prise en compte des besoins en données des sectoriels
Direction Générale des Impôts (DGI), Douanes, Banque Centrale du Congo, Registre de commerce et autres régies financières	Insuffisance de renforcement des capacités des sectoriels par l'INS en ce qui concerne la méthodologie, la collecte, le traitement et l'analyse des données de principaux indices Faible collaboration avec l'INS afin d'harmoniser les méthodologies pour le calcul de principaux indices (IPC, IPI, IPPI...)	Assurer le renforcement des capacités des sectoriels en ce qui concerne sa méthodologie, la collecte, le traitement et l'analyse des données de principaux indices ; Assurer la collaboration entre l'INS, la Banque Centrale du Congo, la DGI, le registre du commerce et les autres régies financières pour l'harmonisation des méthodologies de calcul de principaux indices (IPC, IPI, IPPI...)
Universités, écoles de statistique et centres de formation	Programmes nationaux de formation en statistique, Démographie et disciplines connexes non adaptés à l'évolution et aux innovations technologiques Formation non alignée aux attentes et besoins réels en termes de données (Exemple, les données sur l'environnement, le Genre sont faiblement produites)	Assurer l'octroi des bourses pour des formations en statistique et démographie dans les écoles internationales sous-régionales afin de doter le Système Statistique National des cadres compétents pour la production des données statistiques.
Élèves et étudiants dans les écoles de statistique	La durée de certaines formations en statistique ou démographie dans les écoles sous-régionales dépasse le cycle du projet, et constitue un risque d'arrêt de scolarité	Nécessité de privilégier des formations qui s'inscrivent dans la durée du projet afin d'assurer la prise en charge complète et totale des élèves boursiers
Étudiants, chercheurs, analystes statisticiens et démographes	Non-accès ou accès limité aux bases de données pour la recherche et des études approfondies	Faciliter l'accès aux données officielles, soutenir la recherche scientifique et les études thématiques sur les données du RGPH 2, et autres données
Consultants nationaux et internationaux	Difficulté de trouver certains profils localement, retards administratifs dans la contractualisation et le délai des livrables, difficulté d'accès à certaines provinces pour raison d'insécurité	Recruter des consultants compétents, anticiper certaines procédures administratives afin d'assurer les meilleurs délais dans la contractualisation, et la transmission des livrables
Agents de terrain, superviseurs et cartographes du RGPH-2	Processus de recrutement non inclusif, favoritisme, népotisme, clientélisme et tribalisme avec un impact négatif sur la qualité	Garantir un processus inclusif de recrutement, basé sur les compétences et l'expérience en matière de formation et de collecte de données.

PARTICIPANTS	PREOCCUPATIONS	SUGGESTIONS/ASPIRATIONS
	des données. Inquiétudes sur les conditions du travail et la sécurité des agents, particulièrement dans des zones à conflits ou d'accès difficile	Fournir des équipements nécessaires afin d'assurer les meilleures conditions du travail ; collaborer avec les ONG locales et les agences des Nations Unies afin de garantir la sécurité des Agents dans les zones de conflits
Médias et journalistes	Utilisation exclusive des médias reconnus sur le plan national ou international au détriment des médias provinciaux et locaux, Ceci peut priver aux structures du RGPH 2 d'un outil adéquat dans la sensibilisation et la mobilisation des communautés locales et les populations ; risque élevé de diffusion des FAKENEWS, et Faible communication des résultats du RGPH 2	Utiliser les médias provinciaux et locaux comme les principaux canaux de sensibilisation et de mobilisation des communautés locales et les populations pour une meilleure adhésion aux activités du RGPH 2
Organisations de la société civile et communautés locales	Non implication ou faible implication des Organisations de la Société Civile et de communautés locales pouvant entraîner une faible prise en compte des réalités locales et constituer un facteur de faible adhésion des populations aux activités du RGPH 2 avec un risque élevé de développer une méfiance à fournir les données	Impliquer les organisations et structures locales dans la sensibilisation et la mobilisation des communautés afin d'assurer l'adhésion des populations aux activités du RGPH 2 ; Garantir un mécanisme efficace de gestion des plaintes afin de permettre aux populations et communautés de faire parvenir leurs plaintes aux autorités
Prestataires de services et fournisseurs	Longues procédures de passation de marché pouvant impacter le délai de fournir des services ; Retard de paiement et lourdeurs administratives	Alléger les procédures administratives dans la passation du marché ;
Populations et ménages concernés par le RGPH-2	Faible adhésion des ménages à cause de l'insuffisance d'informations sur le RGPH 2, et doute sur la protection des données personnelles ; confusion avec les autres opérations impliquant les données (élections)	Communiquer suffisamment sur le RGPH2 en exploitant tous les moyens de communication possible afin d'atteindre tous les ménages ; rassurer les ménages et les populations sur le caractère scientifique du RGPH 2 qui le différencie des opérations électorales ; anonymiser les données afin de garantir la protection de données personnelles